Assemblée Générale du 30 avril 2026
18h30 à Blangy-sur-Bresle

Fiche d'émargement

Commune	*Délégué communautaire*	*Titulaire*	*Suppléant*	*Signature*
Aubéguimont	BAUDON Jacky	✓		
	NOYON Frédéric		✓	
Aubermesnil-aux-Erables	GALHAUT Nicolas	✓		
	DENIS François		✓	
Aumale	SELLIER François	✓		
	ELIOT Bruno	✓		
	ROMAIN Valérie	✓		
	MORELLE Franck	✓		
	DAGICOUR Lydie	✓		
Bazinval	TETU Romaric	✓		
	HOUZELLE Franck		✓	
Biencourt	LOUBAT Gilles	✓		
	DURAND Céline		✓	
Blangy-sur-Bresle	GARRAUD Valérie	✓		
	LECANU Christophe	✓		
	VIALARET Corinne	✓		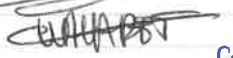
	CURIER Frédéric	✓		
	MARTIN Sophie	✓		
	AUBER Marinette	✓		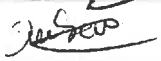
	MARTIN Hadrien	✓		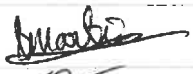
	MOUTIER Mickaël	✓		
Bouillancourt-en-Séry	DUVAL Xavier	✓		
	BUREL Nelly		✓	
Bouttencourt	LEROY Richard	✓		
	ROGUET Agnès	✓		
Campneuseville	OUTREBON Patrick	✓		
	GODARD Dominique		✓	
Caule Sainte Beuve (Le)	BENOIT Chantal	✓		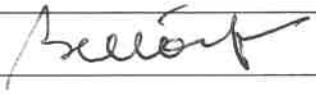
Conteville	COURTOIS Jean-Pierre	✓		

	FERON Séverine		✓	
Criquiers	MICHEL David	✓		
	MICHEL Claude	✓		
Dancourt	MOREL Jean-Luc	✓		
	ESTOT Jean-Paul		✓	
Ellecourt	CHAIDRON Gérard	✓		
	DEMARQUET Jean-Philippe		✓	
Fallencourt	DELOBEL Jean-Pierre	✓		
	BERTHE Jean-Philippe		✓	
Foucarmont	POTEAUX Stéphane	✓		
	SCELLIER Mathieu	✓		
Frettemeule	DEVILLY Pascal	✓		
	DEGAVRE Floriane		✓	
Guerville	LANNEL Etienne	✓		
	COBERT Anne		✓	
Haudricourt	BOUTIN Véronique	✓		
	FACQUET Henri		✓	
Hodeng-au-Bosc	~~BLOQUET Jérôme~~	✓		
	TONNELLIER Sylvain		✓	
Illois	HAUDIQUERT Bernard	✓		
	LUCAS Joël		✓	
Les Landes Vieilles&Neuves	~~BLONDIN Nathalie~~	✓		
	DEBRY Christine		✓	
Maisnières	THIEBAULT Bernard	✓		
	POILLY Guillaume		✓	
Marques	HEDIN Joëlle	✓		
	TANQUERAY Philippe		✓	
Martainneville	NANTOIS Jean-Jacques	✓		
	BOCHE Vincent		✓	
Monchaux-Soreng	QUENOT Jean-Claude	✓		

	PLANCHIN Véronique		✓	
Morienne	CORROY Virginie	✓		
	DUCHOSSOIS Stéphane		✓	
Nesle-Normandeuse	CREPT Agnès	✓		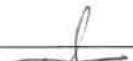
	ROUSSEL Francine		✓	
Nullemont	MILON Joël	✓		
Pierrecourt	MOREL Jean Paul	✓		
	CARPENTIER Angélique		✓	
Ramburelles	LEFEBVRE Johan	✓		
	VERON-LADANT Agnès		✓	
Réalcamp	BLONDIN Thierry	✓		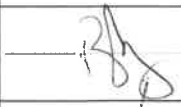
	DEBURE Brigitte		✓	
Rétonval	DEBRAY Janick	✓		
	PASSON Benjamin		✓	
Richemont	DELAHAYE François	✓		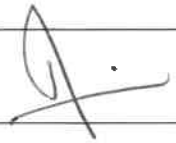
Rieux	ROUSSEL Christian	✓		
	CHAPELLE Bernard		✓	
Ronchois	PAYEN Jean-François	✓		
	DUCROCQ Florent		✓	
Saint Léger-aux-Bois	BARDIN Grégory	✓		
	MORELLE Christophe		✓	
Saint Martin-au-Bosc	M. Jérémy ELDERT	✓		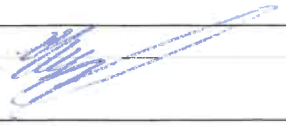
	Mme Danielle MICHEL		✓	
Saint-Maxent	DELAMOTTE Réginald	✓		
	MERCIER Bertrand		✓	
Saint Riquier-en-Rivière	JULIEN Ludovic	✓		
	MIQUIGNON Alain		✓	
Tilloy-Floriville	DUPONT Denis	✓		
	CADET Yvan		✓	
Vieux Rouen s/ Bresle	BORGOO Bruno	✓		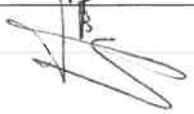
	PLUCHART Véronique		✓	

Villers-sous-Foucarmont	SANNIER Jean-Christophe	✓		
	FRANCOIS Patrice		✓	
Vismes-au-Val	PLE Nicolas	✓		
	DUMONT Hervé		✓	

République Française

****

Département de

la Seine-Maritime

Extrait du registre des délibérations
Séance du Conseil Comunautaire

Communauté de Communes

Interrégionale Aumale Blangy-sur-Bresle

****

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
58	45	54

Date de convocation
24 avril 2026

Numéro de délibération : 2026/25

L'an deux mille vingt-six, le jeudi trente avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la mairie dans la salle des fêtes de Blangy-sur-Bresle, sous la présidence de Monsieur Xavier DUVAL, Président.

Présents :

Pour la commune d'Aumale : Messieurs François SELLIER, Bruno ELIOT et Mesdames Valérie ROMAIN et Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Bazinval : Monsieur Romaric TETU
Pour la commune de Biencourt : Monsieur Gilles LOUBAT
Pour la commune de Blangy-sur-Bresle : Mesdames Valérie GARRAUD, Corinne VIALARET, Sophie MARTIN et Marinette AUBER et Messieurs Christophe LECANU, Frédéric CURIER, Hadrien MARTIN et Mickaël MOUTIER
Pour la commune de Bouillancourt-en-Séry : Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Bouttencourt : Monsieur Richard LEROY et Madame Agnès LONGUET
Pour la commune de Campneuseville : Monsieur Patrick OUTREBON
Pour la commune de Le Caule Sainte Beuve : Madame Chantal BENOIT
Pour la commune d'Ellancourt : Monsieur Gérard CHAIDRON
Pour la commune de Foucarmont : Messieurs Stéphane POTEAUX et Mathieu SCELLIER
Pour la commune de Frettemeule : Monsieur Pascal DEVILLY
Pour la commune de Haudricourt : Madame Véronique BOUTIN
Pour la commune de Hodeng-au-Bosc : Monsieur Sylvain TONNELLIER
Pour la commune d'Illois : Monsieur Bernard HAUDIQUERT
Pour la commune de Les Landes Vieilles et Neuves : Madame Christine DEBRY
Pour la commune de Maisnières : Monsieur Bernard THIEBAULT
Pour la commune de Martainville : Jean-Jacques NANTOIS
Pour la commune de Monchaux-Soreng : Monsieur Jean-Claude QUENOT

Pour la commune de Morienne : Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Nesle-Normandeuse : Madame Agnès CREPT
Por la commune de Nullemont : Monsieur Joël MILON
Pour la commune de Pierrecourt : Monsieur Jean-Paul MOREL
Pour la commune de Ramburelles : Monsieur Johan LEFEBVRE
Pour la commune de Réalcamp : Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Rétonval : Monsieur Janick DEBRAY
Pour la commune de Richemont : Monsieur François DELAHAYE
Pour la commune de Ronchois : Monsieur Jean-François PAYEN
Pour la commune de Saint Léger-aux-bois : Monsieur Grégory BARDIN
Pour la commune de Saint Martin-au-Bosc : Monsieur Jérémy ELDERT
Pour la commune de Saint Riquier-en-Rivière : Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Tilloy-Floriville : Monsieur Denis DUPONT
Pour la commune de Vieux Rouen sur Bresle : Monsieur Bruno BORGOO
Pour la commune de Vismes-au-Val : Monsieur Nicolas PLE

Absents excusés ayant donné procuration :

Pour la commune d'Aumale : Monsieur Franck MORELLE à Monsieur Bruno ELIOT
Pour la commune de Conteville : Monsieur Jean-Pierre COURTOIS à Madame Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Criquiers : Monsieur Claude MICHEL à Monsieur François SELLIER et Monsieur David MICHEL à Madame Valérie ROMAIN
Pour la commune de Dancourt : Monsieur Jean-Luc MOREL à Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Guerville : Monsieur Etienne LANNEL à Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Marques : Madame Joëlle HEDIN à Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Rieux : Monsieur Christian ROUSSEL à Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Saint-Maxent : Monsieur Réginald DELMOTTE à Monsieur Jean-Jacques NANTOIS

Absents excusés

Pour la commune d'Aubéguimont : Monsieur Jacky BAUDON
Pour la commune d'Aubermesnil-aux-Erables : Monsieur Nicolas GALHAUT
Pour la commune de Fallencourt : Monsieur Jean-Pierre DELOBEL
Pour la commune de Villers-sous-Foucarmont : Monsieur Jean-Christophe SANNIER

M. Stéphane POTEAUX a été nommé secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

OBJET : Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président propose de nommer Monsieur Stéphane POTEAUX, secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales applicable aux EPCI par renvoi de l'article L.5211-1.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-15,

Délibération

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Par 54 voix « Pour », 0 « contre » et 0 « abstention »

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1er

De désigner Monsieur Stéphane POTEAUX, secrétaire de séance pour le Conseil Communautaire du 30 avril 2026.

Article 2

De dire que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Rouen peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTERREGIONALE AUMALE BLANGY SUR BRESLE

Le Président
Xavier DUVAL

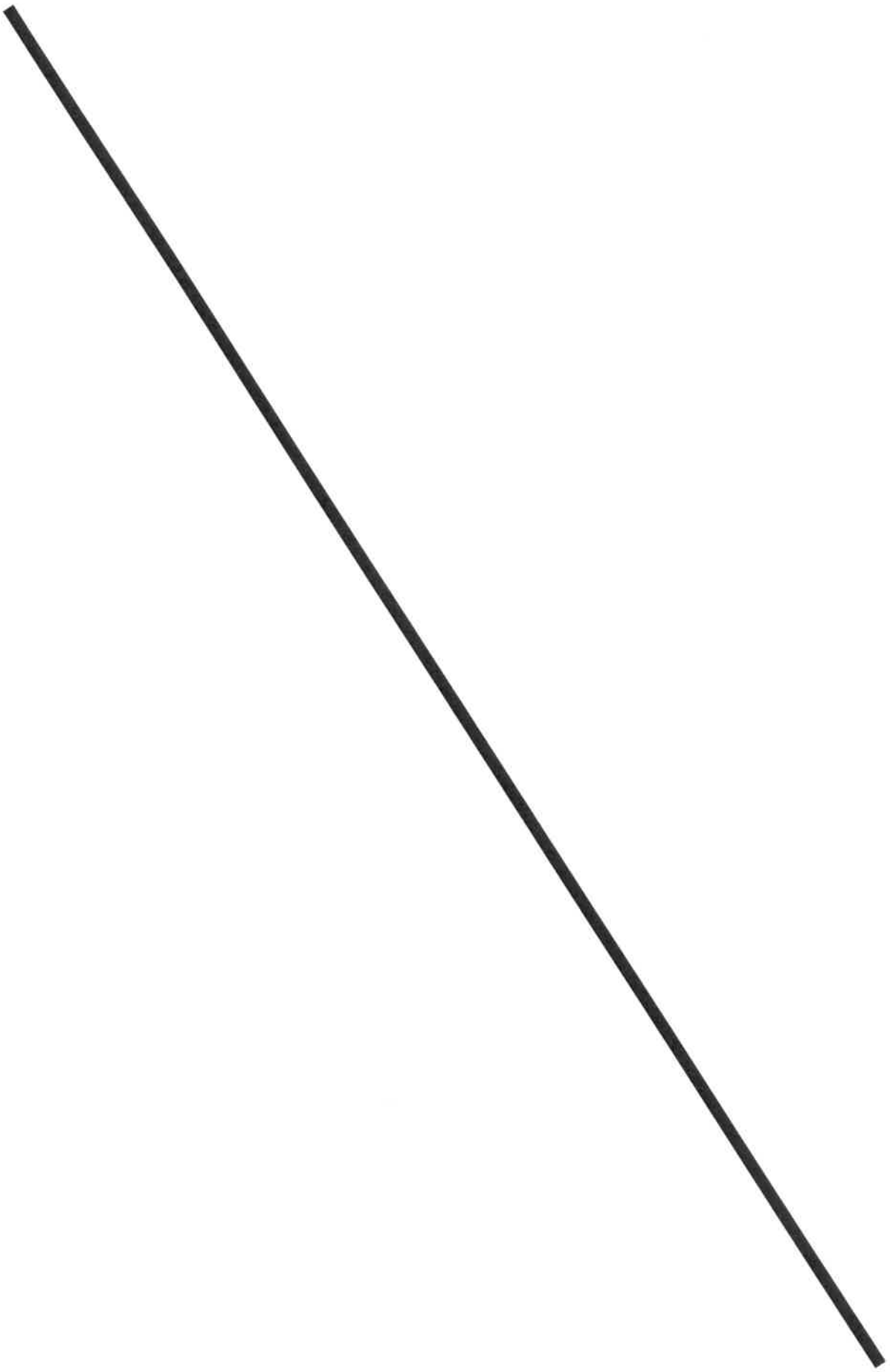

République Française

****

Département de

la Seine-Maritime

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
58	45	54

Date de convocation
24 avril 2026

Extrait du registre des délibérations
Séance du Conseil Comunautaire

Communauté de Communes

Interrégionale Aumale Blangy-sur-Bresle

****

Séance du 30 avril 2026

Numéro de délibération : 2026/26

L'an deux mille vingt-six, le jeudi trente avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la mairie dans la salle des fêtes de Blangy-sur-Bresle, sous la présidence de Monsieur Xavier DUVAL, Président.

Présents :

Pour la commune d'Aumale : Messieurs François SELLIER, Bruno ELIOT et Mesdames Valérie ROMAIN et Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Bazinval : Monsieur Romaric TETU
Pour la commune de Biencourt : Monsieur Gilles LOUBAT
Pour la commune de Blangy-sur-Bresle : Mesdames Valérie GARRAUD, Corinne VIALARET, Sophie MARTIN et Marinette AUBER et Messieurs Christophe LECANU, Frédéric CURIER, Hadrien MARTIN et Mickaël MOUTIER
Pour la commune de Bouillancourt-en-Séry : Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Bouttencourt : Monsieur Richard LEROY et Madame Agnès LONGUET
Pour la commune de Campneuseville : Monsieur Patrick OUTREBON
Pour la commune de Le Caule Sainte Beuve : Madame Chantal BENOIT
Pour la commune d'Ellancourt : Monsieur Gérard CHAIDRON
Pour la commune de Foucarmont : Messieurs Stéphane POTEAUX et Mathieu SCELLIER
Pour la commune de Frettemeule : Monsieur Pascal DEVILLY
Pour la commune de Haudricourt : Madame Véronique BOUTIN
Pour la commune de Hodeng-au-Bosc : Monsieur Sylvain TONNELLIER
Pour la commune d'Illois : Monsieur Bernard HAUDIQUERT
Pour la commune de Les Landes Vieilles et Neuves : Madame Christine DEBRY
Pour la commune de Maisnières : Monsieur Bernard THIEBAULT
Pour la commune de Martainville : Jean-Jacques NANTOIS
Pour la commune de Monchaux-Soreng : Monsieur Jean-Claude QUENOT

Pour la commune de Morienne : Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Nesle-Normandeuse : Madame Agnès CREPT
Por la commune de Nullemont : Monsieur Joël MILON
Pour la commune de Pierrecourt : Monsieur Jean-Paul MOREL
Pour la commune de Ramburelles : Monsieur Johan LEFEBVRE
Pour la commune de Réalcamp : Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Rétonval : Monsieur Janick DEBRAY
Pour la commune de Richemont : Monsieur François DELAHAYE
Pour la commune de Ronchois : Monsieur Jean-François PAYEN
Pour la commune de Saint Léger-aux-bois : Monsieur Grégory BARDIN
Pour la commune de Saint Martin-au-Bosc : Monsieur Jérémy ELDERT
Pour la commune de Saint Riquier-en-Rivière : Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Tilloy-Floriville : Monsieur Denis DUPONT
Pour la commune de Vieux Rouen sur Bresle : Monsieur Bruno BORGOO
Pour la commune de Vismes-au-Val : Monsieur Nicolas PLE

Absents excusés ayant donné procuration :

Pour la commune d'Aumale : Monsieur Franck MORELLE à Monsieur Bruno ELIOT
Pour la commune de Conteville : Monsieur Jean-Pierre COURTOIS à Madame Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Criquiers : Monsieur Claude MICHEL à Monsieur François SELLIER et Monsieur David MICHEL à Madame Valérie ROMAIN
Pour la commune de Dancourt : Monsieur Jean-Luc MOREL à Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Guerville : Monsieur Etienne LANNEL à Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Marques : Madame Joëlle HEDIN à Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Rieux : Monsieur Christian ROUSSEL à Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Saint-Maxent : Monsieur Réginald DELMOTTE à Monsieur Jean-Jacques NANTOIS

Absents excusés

Pour la commune d'Aubéguimont : Monsieur Jacky BAUDON
Pour la commune d'Aubermesnil-aux-Erables : Monsieur Nicolas GALHAUT
Pour la commune de Fallencourt : Monsieur Jean-Pierre DELOBEL
Pour la commune de Villers-sous-Foucarmont : Monsieur Jean-Christophe SANNIER

M. Stéphane POTEAUX a été nommé secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

OBJET : Approbation du compte-rendu de la séance du 15 avril 2026

Rapporteur : Monsieur le Président

Rappel et références
Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Interrégionale Aumale Blangy-sur-Bresle s'est réuni le 15 avril 2026.

Motivation et opportunité
Le procès-verbal en a été établi et transmis à tous les membres du Conseil communautaire. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

Proposition
Monsieur le Président demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 15 avril 2026.

Décision
Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie certifiée conforme,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUMALE BLANGY SUR BRESLE INTERREGIONALE

Le Président,

Xavier DUVAL

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Rouen peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

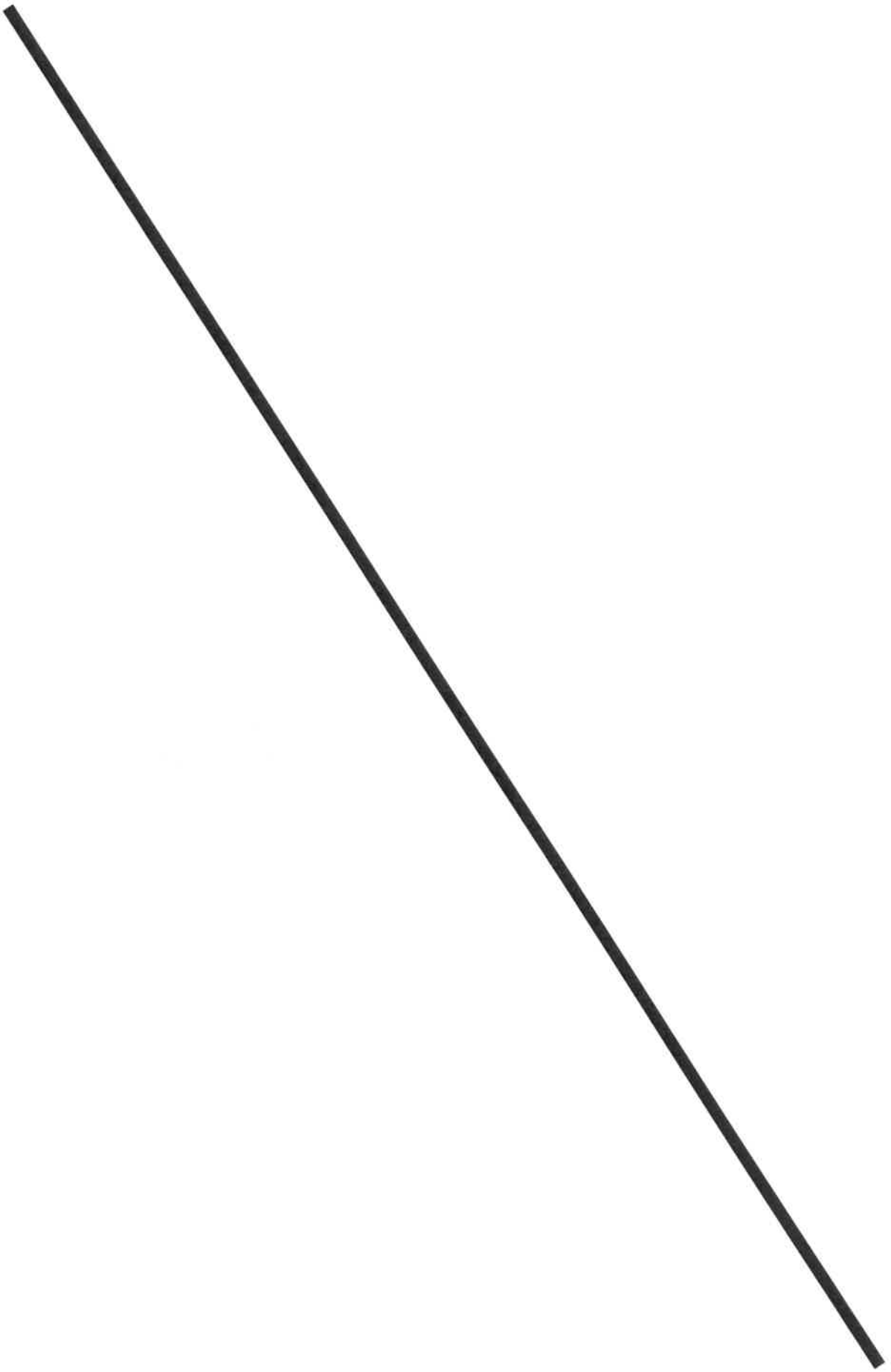

République Française

****

Département de

la Seine-Maritime

Extrait du registre des délibérations
Séance du Conseil Comunautaire

Communauté de Communes

Interrégionale Aumale Blangy-sur-Bresle

****

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
56	45	54

Date de convocation
24 avril 2026

Numéro de délibération : 2026/27

L'an deux mille vingt-six, le jeudi trente avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la mairie dans la salle des fêtes de Blangy-sur-Bresle, sous la présidence de Monsieur Xavier DUVAL, Président.

Présents :

Pour la commune d'Aumale : Messieurs François SELLIER, Bruno ELIOT et Mesdames Valérie ROMAIN et Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Bazinval : Monsieur Romaric TETU
Pour la commune de Biencourt : Monsieur Gilles LOUBAT
Pour la commune de Blangy-sur-Bresle : Mesdames Valérie GARRAUD, Corinne VIALARET, Sophie MARTIN et Marinette AUBER et Messieurs Christophe LECANU, Frédéric CURIER, Hadrien MARTIN et Mickaël MOUTIER
Pour la commune de Bouillancourt-en-Séry : Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Bouttencourt : Monsieur Richard LEROY et Madame Agnès LONGUET
Pour la commune de Campneuseville : Monsieur Patrick OUTREBON
Pour la commune de Le Caule Sainte Beuve : Madame Chantal BENOIT
Pour la commune d'Ellancourt : Monsieur Gérard CHAIDRON
Pour la commune de Foucarmont : Messieurs Stéphane POTEAUX et Mathieu SCELLIER
Pour la commune de Frettemeule : Monsieur Pascal DEVILLY
Pour la commune de Haudricourt : Madame Véronique BOUTIN
Pour la commune de Hodeng-au-Bosc : Monsieur Sylvain TONNELLIER
Pour la commune d'Illois : Monsieur Bernard HAUDIQUERT
Pour la commune de Les Landes Vieilles et Neuves : Madame Christine DEBRY
Pour la commune de Maisnières : Monsieur Bernard THIEBAULT
Pour la commune de Martainville : Jean-Jacques NANTOIS
Pour la commune de Monchaux-Soreng : Monsieur Jean-Claude QUENOT

Pour la commune de Morienne : Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Nesle-Normandeuse : Madame Agnès CREPT
Por la commune de Nullemont : Monsieur Joël MILON
Pour la commune de Pierrecourt : Monsieur Jean-Paul MOREL
Pour la commune de Ramburelles : Monsieur Johan LEFEBVRE
Pour la commune de Réalcamp : Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Rétonval : Monsieur Janick DEBRAY
Pour la commune de Richemont : Monsieur François DELAHAYE
Pour la commune de Ronchois : Monsieur Jean-François PAYEN
Pour la commune de Saint Léger-aux-bois : Monsieur Grégory BARDIN
Pour la commune de Saint Martin-au-Bosc : Monsieur Jérémy ELDERT
Pour la commune de Saint Riquier-en-Rivière : Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Tilloy-Floriville : Monsieur Denis DUPONT
Pour la commune de Vieux Rouen sur Bresle : Monsieur Bruno BORGOO
Pour la commune de Vismes-au-Val : Monsieur Nicolas PLE

Absents excusés ayant donné procuration :

Pour la commune d'Aumale : Monsieur Franck MORELLE à Monsieur Bruno ELIOT
Pour la commune de Conteville : Monsieur Jean-Pierre COURTOIS à Madame Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Criquiers : Monsieur Claude MICHEL à Monsieur François SELLIER et Monsieur David MICHEL à Madame Valérie ROMAIN
Pour la commune de Dancourt : Monsieur Jean-Luc MOREL à Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Guerville : Monsieur Etienne LANNEL à Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Marques : Madame Joëlle HEDIN à Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Rieux : Monsieur Christian ROUSSEL à Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Saint-Maxent : Monsieur Réginald DELMOTTE à Monsieur Jean-Jacques NANTOIS

Absents excusés

Pour la commune d'Aubéguimont : Monsieur Jacky BAUDON
Pour la commune d'Aubermesnil-aux-Erables : Monsieur Nicolas GALHAUT
Pour la commune de Fallencourt : Monsieur Jean-Pierre DELOBEL
Pour la commune de Villers-sous-Foucarmont : Monsieur Jean-Christophe SANNIER

M. Stéphane POTEAUX a été nommé secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

OBJET : Comptes de gestion 2025

Rapporteur : Monsieur le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

CONSIDÉRANT les budgets primitifs de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

CONSIDÉRANT que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDÉRANT l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT l'exécution des budgets de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

CONSIDÉRANT la comptabilité des valeurs inactives ;

Délibération

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Par 54 voix « Pour », 0 « contre » et 0 « abstention »

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1er

De déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2025 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Article 2

De dire que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen à compter de sa publication et de sa

notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Rouen peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président
Xavier DUVAL

République Française

****

Département de

la Seine-Maritime

Extrait du registre des délibérations
Séance du Conseil Comunautaire

Communauté de Communes

Interrégionale Aumale Blangy-sur-Bresle

****

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
58	44	52

Date de convocation
24 avril 2026

Numéro de délibération : 2026/28

L'an deux mille vingt-six, le jeudi trente avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la mairie dans la salle des fêtes de Blangy-sur-Bresle, sous la présidence de Monsieur Xavier DUVAL, Président.

Présents :

Pour la commune d'Aumale : Messieurs François SELLIER, Bruno ELIOT et Mesdames Valérie ROMAIN et Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Bazinval : Monsieur Romaric TETU
Pour la commune de Biencourt : Monsieur Gilles LOUBAT
Pour la commune de Blangy-sur-Bresle : Mesdames Valérie GARRAUD, Corinne VIALARET, Sophie MARTIN et Marinette AUBER et Messieurs Christophe LECANU, Frédéric CURIER, Hadrien MARTIN et Mickaël MOUTIER
Pour la commune de Bouillancourt-en-Séry : Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Bouttencourt : Monsieur Richard LEROY et Madame Agnès LONGUET
Pour la commune de Campneuseville : Monsieur Patrick OUTREBON
Pour la commune de Le Caule Sainte Beuve : Madame Chantal BENOIT
Pour la commune d'Ellancourt : Monsieur Gérard CHAIDRON
Pour la commune de Foucarmont : Messieurs Stéphane POTEAUX et Mathieu SCELLIER
Pour la commune de Frettemeule : Monsieur Pascal DEVILLY
Pour la commune de Haudricourt : Madame Véronique BOUTIN
Pour la commune de Hodeng-au-Bosc : Monsieur Sylvain TONNELLIER
Pour la commune d'Illois : Monsieur Bernard HAUDIQUERT
Pour la commune de Les Landes Vieilles et Neuves : Madame Christine DEBRY
Pour la commune de Maisnières : Monsieur Bernard THIEBAULT
Pour la commune de Martainville : Jean-Jacques NANTOIS
Pour la commune de Monchaux-Soreng : Monsieur Jean-Claude QUENOT

Pour la commune de Morienne : Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Nesle-Normandeuse : Madame Agnès CREPT
Por la commune de Nullemont : Monsieur Joël MILON
Pour la commune de Pierrecourt : Monsieur Jean-Paul MOREL
Pour la commune de Ramburelles : Monsieur Johan LEFEBVRE
Pour la commune de Réalcamp : Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Rétonval : Monsieur Janick DEBRAY
Pour la commune de Richemont : Monsieur François DELAHAYE
Pour la commune de Ronchois : Monsieur Jean-François PAYEN
Pour la commune de Saint Léger-aux-bois : Monsieur Grégory BARDIN
Pour la commune de Saint Martin-au-Bosc : Monsieur Jérémy ELDERT
Pour la commune de Saint Riquier-en-Rivière : Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Tilloy-Floriville : Monsieur Denis DUPONT
Pour la commune de Vieux Rouen sur Bresle : Monsieur Bruno BORGOO
Pour la commune de Vismes-au-Val : Monsieur Nicolas PLE

Absents excusés ayant donné procuration :

Pour la commune d'Aumale : Monsieur Franck MORELLE à Monsieur Bruno ELIOT
Pour la commune de Conteville : Monsieur Jean-Pierre COURTOIS à Madame Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Criquiers : Monsieur Claude MICHEL à Monsieur François SELLIER et Monsieur David MICHEL à Madame Valérie ROMAIN
Pour la commune de Dancourt : Monsieur Jean-Luc MOREL à Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Guerville : Monsieur Etienne LANNEL à Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Marques : Madame Joëlle HEDIN à Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Rieux : Monsieur Christian ROUSSEL à Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Saint-Maxent : Monsieur Réginald DELMOTTE à Monsieur Jean-Jacques NANTOIS

Absents excusés

Pour la commune d'Aubéguimont : Monsieur Jacky BAUDON
Pour la commune d'Aubermesnil-aux-Erables : Monsieur Nicolas GALHAUT
Pour la commune de Fallencourt : Monsieur Jean-Pierre DELOBEL
Pour la commune de Villers-sous-Foucarmont : Monsieur Jean-Christophe SANNIER

M. Stéphane POTEAUX a été nommé secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

<u>OBJET</u> : Comptes administratifs 2025

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques NANTOIS

Monsieur le Président sort de la salle

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

CONSIDÉRANT la présentation par Monsieur Jean-Jacques NANTOIS des Comptes Administratifs suivants :

Budget principal	Section de fonctionnement	Section d'investissement
	392 529.06 €	170 271.32 €

Budget plan de développement	Section de fonctionnement	Section d'investissement
	0.00 €	816 119.50 €

Budget Gestion des déchets ménagers	Section de fonctionnement	Section d'investissement
	-49 099.36 €	390 350.69 €

Budget Gestion déchets ménagers annexe	Section de fonctionnement	Section d'investissement
	0.00 €	154 892.12 €

Budget Maisons de santé	Section de fonctionnement	Section d'investissement
	8 839.18 €	392 053.71 €

Budget Zone d'activités de la Gargatte	Section de fonctionnement	Section d'investissement
	1 976 475.69 €	-2 490 832.09 €

Budget Ruche industrielle	Section de fonctionnement	Section d'investissement
	25 663.30 €	-35 232.63 €

Budget Travaux hydrauliques	Section de fonctionnement	Section d'investissement
	0.00 €	21 856.00 €

Budget Transports scolaires	Section de fonctionnement	Section d'investissement
	0.00 €	0.00 €
Budget Office de tourisme intercommunautaire	Section de fonctionnement	Section d'investissement
	5 868.83 €	0.00 €

Délibération

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Par 52 voix « Pour », 0 « contre » et 0 « abstention »

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1er

D'adopter les Comptes administratifs 2025.

Article 2

De dire que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Rouen peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTERREGIONALE AUMALE BLANGY SUR BRESLE

Le Président
Xavier DUVAL

République Française

****

Département de

la Seine-Maritime

Extrait du registre des délibérations
Séance du Conseil Comunautaire

Communauté de Communes

Interrégionale Aumale Blangy-sur-Bresle

****

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
58	45	54

Date de convocation
24 avril 2026

Numéro de délibération : 2026/29

L'an deux mille vingt-six, le jeudi trente avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la mairie dans la salle des fêtes de Blangy-sur-Bresle, sous la présidence de Monsieur Xavier DUVAL, Président.

Présents :

Pour la commune d'Aumale : Messieurs François SELLIER, Bruno ELIOT et Mesdames Valérie ROMAIN et Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Bazinval : Monsieur Romaric TETU
Pour la commune de Biencourt : Monsieur Gilles LOUBAT
Pour la commune de Blangy-sur-Bresle : Mesdames Valérie GARRAUD, Corinne VIALARET, Sophie MARTIN et Marinette AUBER et Messieurs Christophe LECANU, Frédéric CURIER, Hadrien MARTIN et Mickaël MOUTIER
Pour la commune de Bouillancourt-en-Séry : Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Bouttencourt : Monsieur Richard LEROY et Madame Agnès LONGUET
Pour la commune de Campneuseville : Monsieur Patrick OUTREBON
Pour la commune de Le Caule Sainte Beuve : Madame Chantal BENOIT
Pour la commune d'Ellancourt : Monsieur Gérard CHAIDRON
Pour la commune de Foucarmont : Messieurs Stéphane POTEAUX et Mathieu SCELLIER
Pour la commune de Frettemeule : Monsieur Pascal DEVILLY
Pour la commune de Haudricourt : Madame Véronique BOUTIN
Pour la commune de Hodeng-au-Bosc : Monsieur Sylvain TONNELLIER
Pour la commune d'Illois : Monsieur Bernard HAUDIQUERT
Pour la commune de Les Landes Vieilles et Neuves : Madame Christine DEBRY
Pour la commune de Maisnières : Monsieur Bernard THIEBAULT
Pour la commune de Martainville : Jean-Jacques NANTOIS
Pour la commune de Monchaux-Soreng : Monsieur Jean-Claude QUENOT

Pour la commune de Morienne : Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Nesle-Normandeuse : Madame Agnès CREPT
Por la commune de Nullemont : Monsieur Joël MILON
Pour la commune de Pierrecourt : Monsieur Jean-Paul MOREL
Pour la commune de Ramburelles : Monsieur Johan LEFEBVRE
Pour la commune de Réalcamp : Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Rétonval : Monsieur Janick DEBRAY
Pour la commune de Richemont : Monsieur François DELAHAYE
Pour la commune de Ronchois : Monsieur Jean-François PAYEN
Pour la commune de Saint Léger-aux-bois : Monsieur Grégory BARDIN
Pour la commune de Saint Martin-au-Bosc : Monsieur Jérémy ELDERT
Pour la commune de Saint Riquier-en-Rivière : Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Tilloy-Floriville : Monsieur Denis DUPONT
Pour la commune de Vieux Rouen sur Bresle : Monsieur Bruno BORGOO
Pour la commune de Vismes-au-Val : Monsieur Nicolas PLE

Absents excusés ayant donné procuration :

Pour la commune d'Aumale : Monsieur Franck MORELLE à Monsieur Bruno ELIOT
Pour la commune de Conteville : Monsieur Jean-Pierre COURTOIS à Madame Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Criquiers : Monsieur Claude MICHEL à Monsieur François SELLIER et Monsieur David MICHEL à Madame Valérie ROMAIN
Pour la commune de Dancourt : Monsieur Jean-Luc MOREL à Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Guerville : Monsieur Etienne LANNEL à Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Marques : Madame Joëlle HEDIN à Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Rieux : Monsieur Christian ROUSSEL à Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Saint-Maxent : Monsieur Réginald DELMOTTE à Monsieur Jean-Jacques NANTOIS

Absents excusés

Pour la commune d'Aubéguimont : Monsieur Jacky BAUDON
Pour la commune d'Aubermesnil-aux-Erables : Monsieur Nicolas GALHAUT
Pour la commune de Fallencourt : Monsieur Jean-Pierre DELOBEL
Pour la commune de Villers-sous-Foucarmont : Monsieur Jean-Christophe SANNIER

M. Stéphane POTEAUX a été nommé secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

<u>OBJET</u> : Affectation du résultat 2025 27000 « Budget principal »

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président constate que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 392 529,06 €.

Monsieur le Président propose l'affectation suivante :

RESULTAT A AFFECTER : EXCEDENT DEFICIT	**392 529.06 €** -
Solde d'exécution de la section d'investissement Solde d'exécution cumulé Solde des restes à réaliser	 **170 271.32€** **- 6 485.00 €**
Besoin de financement	**0.00 €**
Affectation en réserves R1068 en investissement	**0.00 €**
Report en fonctionnement R002	**392 529.06 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

VU le compte administratif de l'exercice 2025 du Budget principal,

Délibération

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Par 54 voix « Pour », 0 « contre » et 0 « abstention »

A l'unanimité,

DÉCIDE

<u>Article 1er</u>

D'affecter le résultat 2025 27000 budget principal tel qu'indiqué supra.

<u>Article 2</u>

De dire que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Rouen peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application

informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président
Xavier DUVAL

République Française

****

Département de

la Seine-Maritime

Extrait du registre des délibérations
Séance du Conseil Comunautaire

Communauté de Communes

Interrégionale Aumale Blangy-sur-Bresle

****

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
58	45	54

Date de convocation
24 avril 2026

Numéro de délibération : 2026/30

L'an deux mille vingt-six, le jeudi trente avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la mairie dans la salle des fêtes de Blangy-sur-Bresle, sous la présidence de Monsieur Xavier DUVAL, Président.

Présents :

Pour la commune d'Aumale : Messieurs François SELLIER, Bruno ELIOT et Mesdames Valérie ROMAIN et Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Bazinval : Monsieur Romaric TETU
Pour la commune de Biencourt : Monsieur Gilles LOUBAT
Pour la commune de Blangy-sur-Bresle : Mesdames Valérie GARRAUD, Corinne VIALARET, Sophie MARTIN et Marinette AUBER et Messieurs Christophe LECANU, Frédéric CURIER, Hadrien MARTIN et Mickaël MOUTIER
Pour la commune de Bouillancourt-en-Séry : Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Bouttencourt : Monsieur Richard LEROY et Madame Agnès LONGUET
Pour la commune de Campneuseville : Monsieur Patrick OUTREBON
Pour la commune de Le Caule Sainte Beuve : Madame Chantal BENOIT
Pour la commune d'Ellancourt : Monsieur Gérard CHAIDRON
Pour la commune de Foucarmont : Messieurs Stéphane POTEAUX et Mathieu SCELLIER
Pour la commune de Frettemeule : Monsieur Pascal DEVILLY
Pour la commune de Haudricourt : Madame Véronique BOUTIN
Pour la commune de Hodeng-au-Bosc : Monsieur Sylvain TONNELLIER
Pour la commune d'Illois : Monsieur Bernard HAUDIQUERT
Pour la commune de Les Landes Vieilles et Neuves : Madame Christine DEBRY
Pour la commune de Maisnières : Monsieur Bernard THIEBAULT
Pour la commune de Martainville : Jean-Jacques NANTOIS
Pour la commune de Monchaux-Soreng : Monsieur Jean-Claude QUENOT

Pour la commune de Morienne : Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Nesle-Normandeuse : Madame Agnès CREPT
Por la commune de Nullemont : Monsieur Joël MILON
Pour la commune de Pierrecourt : Monsieur Jean-Paul MOREL
Pour la commune de Ramburelles : Monsieur Johan LEFEBVRE
Pour la commune de Réalcamp : Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Rétonval : Monsieur Janick DEBRAY
Pour la commune de Richemont : Monsieur François DELAHAYE
Pour la commune de Ronchois : Monsieur Jean-François PAYEN
Pour la commune de Saint Léger-aux-bois : Monsieur Grégory BARDIN
Pour la commune de Saint Martin-au-Bosc : Monsieur Jérémy ELDERT
Pour la commune de Saint Riquier-en-Rivière : Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Tilloy-Floriville : Monsieur Denis DUPONT
Pour la commune de Vieux Rouen sur Bresle : Monsieur Bruno BORGOO
Pour la commune de Vismes-au-Val : Monsieur Nicolas PLE

Absents excusés ayant donné procuration :

Pour la commune d'Aumale : Monsieur Franck MORELLE à Monsieur Bruno ELIOT
Pour la commune de Conteville : Monsieur Jean-Pierre COURTOIS à Madame Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Criquiers : Monsieur Claude MICHEL à Monsieur François SELLIER et Monsieur David MICHEL à Madame Valérie ROMAIN
Pour la commune de Dancourt : Monsieur Jean-Luc MOREL à Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Guerville : Monsieur Etienne LANNEL à Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Marques : Madame Joëlle HEDIN à Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Rieux : Monsieur Christian ROUSSEL à Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Saint-Maxent : Monsieur Réginald DELMOTTE à Monsieur Jean-Jacques NANTOIS

Absents excusés

Pour la commune d'Aubéguimont : Monsieur Jacky BAUDON
Pour la commune d'Aubermesnil-aux-Erables : Monsieur Nicolas GALHAUT
Pour la commune de Fallencourt : Monsieur Jean-Pierre DELOBEL
Pour la commune de Villers-sous-Foucarmont : Monsieur Jean-Christophe SANNIER

M. Stéphane POTEAUX a été nommé secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

OBJET : Affectation du résultat 2025 27004 « Ruche industrielle »

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président constate que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 25 663,30 €.

Monsieur le Président propose l'affectation suivante :

RESULTAT A AFFECTER : EXCEDENT DEFICIT	**25 663.30 €** **-**
Solde d'exécution de la section d'investissement Solde d'exécution cumulé Solde des restes à réaliser	 **-35 232.63 €** **0.00 €**
Besoin de financement	**35 232.63 €**
Affectation en réserves R1068 en investissement Report en fonctionnement R002	**25 663.30 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

VU le compte administratif de l'exercice 2025 du Budget annexe « Ruche industrielle »,

Délibération

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Par 54 voix « Pour », 0 « contre » et 0 « abstention »

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1er

D'affecter le résultat 2025 27004 du budget annexe « Ruche industrielle » tel qu'indiqué supra.

Article 2

De dire que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de

Rouen peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

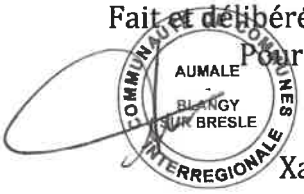

Le Président
Xavier DUVAL

République Française

****

Département de

la Seine-Maritime

Extrait du registre des délibérations
Séance du Conseil Comunautaire

Communauté de Communes

Interrégionale Aumale Blangy-sur-Bresle

****

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
58	45	54

Date de convocation
24 avril 2026

Numéro de délibération : 2026/31

L'an deux mille vingt-six, le jeudi trente avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la mairie dans la salle des fêtes de Blangy-sur-Bresle, sous la présidence de Monsieur Xavier DUVAL, Président.

Présents :

Pour la commune d'Aumale : Messieurs François SELLIER, Bruno ELIOT et Mesdames Valérie ROMAIN et Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Bazinval : Monsieur Romaric TETU
Pour la commune de Biencourt : Monsieur Gilles LOUBAT
Pour la commune de Blangy-sur-Bresle : Mesdames Valérie GARRAUD, Corinne VIALARET, Sophie MARTIN et Marinette AUBER et Messieurs Christophe LECANU, Frédéric CURIER, Hadrien MARTIN et Mickaël MOUTIER
Pour la commune de Bouillancourt-en-Séry : Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Bouttencourt : Monsieur Richard LEROY et Madame Agnès LONGUET
Pour la commune de Campneuseville : Monsieur Patrick OUTREBON
Pour la commune de Le Caule Sainte Beuve : Madame Chantal BENOIT
Pour la commune d'Ellancourt : Monsieur Gérard CHAIDRON
Pour la commune de Foucarmont : Messieurs Stéphane POTEAUX et Mathieu SCELLIER
Pour la commune de Frettemeule : Monsieur Pascal DEVILLY
Pour la commune de Haudricourt : Madame Véronique BOUTIN
Pour la commune de Hodeng-au-Bosc : Monsieur Sylvain TONNELLIER
Pour la commune d'Illois : Monsieur Bernard HAUDIQUERT
Pour la commune de Les Landes Vieilles et Neuves : Madame Christine DEBRY
Pour la commune de Maisnières : Monsieur Bernard THIEBAULT
Pour la commune de Martainville : Jean-Jacques NANTOIS
Pour la commune de Monchaux-Soreng : Monsieur Jean-Claude QUENOT

Pour la commune de Morienne : Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Nesle-Normandeuse : Madame Agnès CREPT
Por la commune de Nullemont : Monsieur Joël MILON
Pour la commune de Pierrecourt : Monsieur Jean-Paul MOREL
Pour la commune de Ramburelles : Monsieur Johan LEFEBVRE
Pour la commune de Réalcamp : Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Rétonval : Monsieur Janick DEBRAY
Pour la commune de Richemont : Monsieur François DELAHAYE
Pour la commune de Ronchois : Monsieur Jean-François PAYEN
Pour la commune de Saint Léger-aux-bois : Monsieur Grégory BARDIN
Pour la commune de Saint Martin-au-Bosc : Monsieur Jérémy ELDERT
Pour la commune de Saint Riquier-en-Rivière : Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Tilloy-Floriville : Monsieur Denis DUPONT
Pour la commune de Vieux Rouen sur Bresle : Monsieur Bruno BORGOO
Pour la commune de Vismes-au-Val : Monsieur Nicolas PLE

Absents excusés ayant donné procuration :

Pour la commune d'Aumale : Monsieur Franck MORELLE à Monsieur Bruno ELIOT
Pour la commune de Conteville : Monsieur Jean-Pierre COURTOIS à Madame Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Criquiers : Monsieur Claude MICHEL à Monsieur François SELLIER et Monsieur David MICHEL à Madame Valérie ROMAIN
Pour la commune de Dancourt : Monsieur Jean-Luc MOREL à Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Guerville : Monsieur Etienne LANNEL à Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Marques : Madame Joëlle HEDIN à Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Rieux : Monsieur Christian ROUSSEL à Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Saint-Maxent : Monsieur Réginald DELMOTTE à Monsieur Jean-Jacques NANTOIS

Absents excusés

Pour la commune d'Aubéguimont : Monsieur Jacky BAUDON
Pour la commune d'Aubermesnil-aux-Erables : Monsieur Nicolas GALHAUT
Pour la commune de Fallencourt : Monsieur Jean-Pierre DELOBEL
Pour la commune de Villers-sous-Foucarmont : Monsieur Jean-Christophe SANNIER

M. Stéphane POTEAUX a été nommé secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

<u>OBJET</u> : Affectation du résultat 2025 27006 « Zone d'activités »

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président constate que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 976 475.69 €.

Monsieur le Président propose l'affectation suivante :

RESULTAT A AFFECTER : EXCEDENT DEFICIT	**1 976 475.69 €** -
Solde d'exécution de la section d'investissement Solde d'exécution cumulé Solde des restes à réaliser	 **-2 490 832.09 €** **0.00 €**
Besoin de financement	**2 490 832.09 €**
Affectation en réserves R1068 en investissement Report en fonctionnement R002	**0.00 €** **1 976 475.69 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

VU le compte administratif de l'exercice 2025 du Budget annexe « Zone d'activités »,

Délibération

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Par 54 voix « Pour », 0 « contre » et 0 « abstention »

A l'unanimité,

DÉCIDE

<u>Article 1er</u>

D'affecter le résultat 2025 27006 « Zone d'activités » tel qu'indiqué supra.

<u>Article 2</u>

De dire que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Rouen peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application

informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

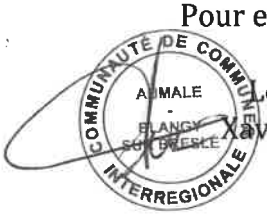

Le Président
Xavier DUVAL

République Française

****

Département de

la Seine-Maritime

Extrait du registre des délibérations
Séance du Conseil Comunautaire

Communauté de Communes

Interrégionale Aumale Blangy-sur-Bresle

****

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
58	45	54

Date de convocation
24 avril 2026

Numéro de délibération : 2026/32

L'an deux mille vingt-six, le jeudi trente avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la mairie dans la salle des fêtes de Blangy-sur-Bresle, sous la présidence de Monsieur Xavier DUVAL, Président.

Présents :

Pour la commune d'Aumale : Messieurs François SELLIER, Bruno ELIOT et Mesdames Valérie ROMAIN et Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Bazinval : Monsieur Romaric TETU
Pour la commune de Biencourt : Monsieur Gilles LOUBAT
Pour la commune de Blangy-sur-Bresle : Mesdames Valérie GARRAUD, Corinne VIALARET, Sophie MARTIN et Marinette AUBER et Messieurs Christophe LECANU, Frédéric CURIER, Hadrien MARTIN et Mickaël MOUTIER
Pour la commune de Bouillancourt-en-Séry : Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Bouttencourt : Monsieur Richard LEROY et Madame Agnès LONGUET
Pour la commune de Campneuseville : Monsieur Patrick OUTREBON
Pour la commune de Le Caule Sainte Beuve : Madame Chantal BENOIT
Pour la commune d'Ellancourt : Monsieur Gérard CHAIDRON
Pour la commune de Foucarmont : Messieurs Stéphane POTEAUX et Mathieu SCELLIER
Pour la commune de Frettemeule : Monsieur Pascal DEVILLY
Pour la commune de Haudricourt : Madame Véronique BOUTIN
Pour la commune de Hodeng-au-Bosc : Monsieur Sylvain TONNELLIER
Pour la commune d'Illois : Monsieur Bernard HAUDIQUERT
Pour la commune de Les Landes Vieilles et Neuves : Madame Christine DEBRY
Pour la commune de Maisnières : Monsieur Bernard THIEBAULT
Pour la commune de Martainville : Jean-Jacques NANTOIS
Pour la commune de Monchaux-Soreng : Monsieur Jean-Claude QUENOT

Pour la commune de Morienne : Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Nesle-Normandeuse : Madame Agnès CREPT
Por la commune de Nullemont : Monsieur Joël MILON
Pour la commune de Pierrecourt : Monsieur Jean-Paul MOREL
Pour la commune de Ramburelles : Monsieur Johan LEFEBVRE
Pour la commune de Réalcamp : Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Rétonval : Monsieur Janick DEBRAY
Pour la commune de Richemont : Monsieur François DELAHAYE
Pour la commune de Ronchois : Monsieur Jean-François PAYEN
Pour la commune de Saint Léger-aux-bois : Monsieur Grégory BARDIN
Pour la commune de Saint Martin-au-Bosc : Monsieur Jérémy ELDERT
Pour la commune de Saint Riquier-en-Rivière : Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Tilloy-Floriville : Monsieur Denis DUPONT
Pour la commune de Vieux Rouen sur Bresle : Monsieur Bruno BORGOO
Pour la commune de Vismes-au-Val : Monsieur Nicolas PLE

Absents excusés ayant donné procuration :

Pour la commune d'Aumale : Monsieur Franck MORELLE à Monsieur Bruno ELIOT
Pour la commune de Conteville : Monsieur Jean-Pierre COURTOIS à Madame Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Criquiers : Monsieur Claude MICHEL à Monsieur François SELLIER et Monsieur David MICHEL à Madame Valérie ROMAIN
Pour la commune de Dancourt : Monsieur Jean-Luc MOREL à Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Guerville : Monsieur Etienne LANNEL à Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Marques : Madame Joëlle HEDIN à Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Rieux : Monsieur Christian ROUSSEL à Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Saint-Maxent : Monsieur Réginald DELMOTTE à Monsieur Jean-Jacques NANTOIS

Absents excusés

Pour la commune d'Aubéguimont : Monsieur Jacky BAUDON
Pour la commune d'Aubermesnil-aux-Erables : Monsieur Nicolas GALHAUT
Pour la commune de Fallencourt : Monsieur Jean-Pierre DELOBEL
Pour la commune de Villers-sous-Foucarmont : Monsieur Jean-Christophe SANNIER

M. Stéphane POTEAUX a été nommé secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

OBJET : Affectation du résultat 2025 27008 « Maison de santé »

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président constate que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 8839,18 €.

Monsieur le Président propose l'affectation suivante :

RESULTAT A AFFECTER : EXCEDENT DEFICIT	**8 839.18 €** **-**
Solde d'exécution de la section d'investissement Solde d'exécution cumulé Solde des restes à réaliser	 **392 053.71 €** **0.00 €**
Besoin de financement	**0.00 €**
Affectation en réserves R1068 en investissement	**0.00 €**
Report en fonctionnement R002	**8 839.18 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

VU le compte administratif de l'exercice 2025 du Budget annexe « Maison de santé »,

Délibération

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Par 54 voix « Pour », 0 « contre » et 0 « abstention »

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1er

D'affecter le résultat 2025 27008 « Maison de santé » tel qu'indiqué supra.

Article 2

De dire que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Rouen peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application

informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

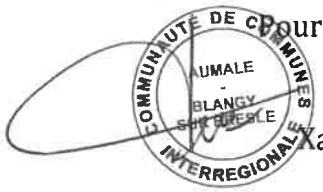

Le Président
Xavier DUVAL

République Française

****

Département de

la Seine-Maritime

Extrait du registre des délibérations
Séance du Conseil Comunautaire

Communauté de Communes

Interrégionale Aumale Blangy-sur-Bresle

****

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
58	45	54

Date de convocation
24 avril 2026

Numéro de délibération : 2026/33

L'an deux mille vingt-six, le jeudi trente avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la mairie dans la salle des fêtes de Blangy-sur-Bresle, sous la présidence de Monsieur Xavier DUVAL, Président.

Présents :

Pour la commune d'Aumale : Messieurs François SELLIER, Bruno ELIOT et Mesdames Valérie ROMAIN et Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Bazinval : Monsieur Romaric TETU
Pour la commune de Biencourt : Monsieur Gilles LOUBAT
Pour la commune de Blangy-sur-Bresle : Mesdames Valérie GARRAUD, Corinne VIALARET, Sophie MARTIN et Marinette AUBER et Messieurs Christophe LECANU, Frédéric CURIER, Hadrien MARTIN et Mickaël MOUTIER
Pour la commune de Bouillancourt-en-Séry : Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Bouttencourt : Monsieur Richard LEROY et Madame Agnès LONGUET
Pour la commune de Campneuseville : Monsieur Patrick OUTREBON
Pour la commune de Le Caule Sainte Beuve : Madame Chantal BENOIT
Pour la commune d'Ellancourt : Monsieur Gérard CHAIDRON
Pour la commune de Foucarmont : Messieurs Stéphane POTEAUX et Mathieu SCELLIER
Pour la commune de Frettemeule : Monsieur Pascal DEVILLY
Pour la commune de Haudricourt : Madame Véronique BOUTIN
Pour la commune de Hodeng-au-Bosc : Monsieur Sylvain TONNELLIER
Pour la commune d'Illois : Monsieur Bernard HAUDIQUERT
Pour la commune de Les Landes Vieilles et Neuves : Madame Christine DEBRY
Pour la commune de Maisnières : Monsieur Bernard THIEBAULT
Pour la commune de Martainville : Jean-Jacques NANTOIS
Pour la commune de Monchaux-Soreng : Monsieur Jean-Claude QUENOT

Pour la commune de Morienne : Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Nesle-Normandeuse : Madame Agnès CREPT
Por la commune de Nullemont : Monsieur Joël MILON
Pour la commune de Pierrecourt : Monsieur Jean-Paul MOREL
Pour la commune de Ramburelles : Monsieur Johan LEFEBVRE
Pour la commune de Réalcamp : Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Rétonval : Monsieur Janick DEBRAY
Pour la commune de Richemont : Monsieur François DELAHAYE
Pour la commune de Ronchois : Monsieur Jean-François PAYEN
Pour la commune de Saint Léger-aux-bois : Monsieur Grégory BARDIN
Pour la commune de Saint Martin-au-Bosc : Monsieur Jérémy ELDERT
Pour la commune de Saint Riquier-en-Rivière : Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Tilloy-Floriville : Monsieur Denis DUPONT
Pour la commune de Vieux Rouen sur Bresle : Monsieur Bruno BORGOO
Pour la commune de Vismes-au-Val : Monsieur Nicolas PLE

Absents excusés ayant donné procuration :

Pour la commune d'Aumale : Monsieur Franck MORELLE à Monsieur Bruno ELIOT
Pour la commune de Conteville : Monsieur Jean-Pierre COURTOIS à Madame Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Criquiers : Monsieur Claude MICHEL à Monsieur François SELLIER et Monsieur David MICHEL à Madame Valérie ROMAIN
Pour la commune de Dancourt : Monsieur Jean-Luc MOREL à Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Guerville : Monsieur Etienne LANNEL à Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Marques : Madame Joëlle HEDIN à Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Rieux : Monsieur Christian ROUSSEL à Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Saint-Maxent : Monsieur Réginald DELMOTTE à Monsieur Jean-Jacques NANTOIS

Absents excusés

Pour la commune d'Aubéguimont : Monsieur Jacky BAUDON
Pour la commune d'Aubermesnil-aux-Erables : Monsieur Nicolas GALHAUT
Pour la commune de Fallencourt : Monsieur Jean-Pierre DELOBEL
Pour la commune de Villers-sous-Foucarmont : Monsieur Jean-Christophe SANNIER

M. Stéphane POTEAUX a été nommé secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

<u>OBJET</u> : Affectation du résultat 2025 27010 « Office de tourisme »

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président constate que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 5868,83 €.

Monsieur le Président propose l'affectation suivante :

RESULTAT A AFFECTER : EXCEDENT DEFICIT	**5 868.83 €** -
Solde d'exécution de la section d'investissement Solde d'exécution cumulé Solde des restes à réaliser	 **0.00 €** **0.00 €**
Besoin de financement	**0.00 €**
Affectation en réserves R1068 en investissement	**0.00 €**
Report en fonctionnement R002	**5 868.83 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

VU le compte administratif de l'exercice 2025 du Budget annexe « Office de tourisme »,

Délibération

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Par 54 voix « Pour », 0 « contre » et 0 « abstention »

A l'unanimité,

DÉCIDE

<u>Article 1er</u>

D'affecter le résultat 2025 27010 « Office de tourisme » tel qu'indiqué supra.

<u>Article 2</u>

De dire que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Rouen peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application

informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Président
Xavier DUVAL

République Française

****

Département de

la Seine-Maritime

Extrait du registre des délibérations
Séance du Conseil Comunautaire

Communauté de Communes

Interrégionale Aumale Blangy-sur-Bresle

****

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
56	45	54

Date de convocation
24 avril 2026

Numéro de délibération : 2026/34

L'an deux mille vingt-six, le jeudi trente avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la mairie dans la salle des fêtes de Blangy-sur-Bresle, sous la présidence de Monsieur Xavier DUVAL, Président.

Présents :

Pour la commune d'Aumale : Messieurs François SELLIER, Bruno ELIOT et Mesdames Valérie ROMAIN et Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Bazinval : Monsieur Romaric TETU
Pour la commune de Biencourt : Monsieur Gilles LOUBAT
Pour la commune de Blangy-sur-Bresle : Mesdames Valérie GARRAUD, Corinne VIALARET, Sophie MARTIN et Marinette AUBER et Messieurs Christophe LECANU, Frédéric CURIER, Hadrien MARTIN et Mickaël MOUTIER
Pour la commune de Bouillancourt-en-Séry : Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Bouttencourt : Monsieur Richard LEROY et Madame Agnès LONGUET
Pour la commune de Campneuseville : Monsieur Patrick OUTREBON
Pour la commune de Le Caule Sainte Beuve : Madame Chantal BENOIT
Pour la commune d'Ellancourt : Monsieur Gérard CHAIDRON
Pour la commune de Foucarmont : Messieurs Stéphane POTEAUX et Mathieu SCELLIER
Pour la commune de Frettemeule : Monsieur Pascal DEVILLY
Pour la commune de Haudricourt : Madame Véronique BOUTIN
Pour la commune de Hodeng-au-Bosc : Monsieur Sylvain TONNELLIER
Pour la commune d'Illois : Monsieur Bernard HAUDIQUERT
Pour la commune de Les Landes Vieilles et Neuves : Madame Christine DEBRY
Pour la commune de Maisnières : Monsieur Bernard THIEBAULT
Pour la commune de Martainville : Jean-Jacques NANTOIS
Pour la commune de Monchaux-Soreng : Monsieur Jean-Claude QUENOT

Pour la commune de Morienne : Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Nesle-Normandeuse : Madame Agnès CREPT
Por la commune de Nullemont : Monsieur Joël MILON
Pour la commune de Pierrecourt : Monsieur Jean-Paul MOREL
Pour la commune de Ramburelles : Monsieur Johan LEFEBVRE
Pour la commune de Réalcamp : Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Rétonval : Monsieur Janick DEBRAY
Pour la commune de Richemont : Monsieur François DELAHAYE
Pour la commune de Ronchois : Monsieur Jean-François PAYEN
Pour la commune de Saint Léger-aux-bois : Monsieur Grégory BARDIN
Pour la commune de Saint Martin-au-Bosc : Monsieur Jérémy ELDERT
Pour la commune de Saint Riquier-en-Rivière : Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Tilloy-Floriville : Monsieur Denis DUPONT
Pour la commune de Vieux Rouen sur Bresle : Monsieur Bruno BORGOO
Pour la commune de Vismes-au-Val : Monsieur Nicolas PLE

Absents excusés ayant donné procuration :

Pour la commune d'Aumale : Monsieur Franck MORELLE à Monsieur Bruno ELIOT
Pour la commune de Conteville : Monsieur Jean-Pierre COURTOIS à Madame Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Criquiers : Monsieur Claude MICHEL à Monsieur François SELLIER et Monsieur David MICHEL à Madame Valérie ROMAIN
Pour la commune de Dancourt : Monsieur Jean-Luc MOREL à Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Guerville : Monsieur Etienne LANNEL à Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Marques : Madame Joëlle HEDIN à Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Rieux : Monsieur Christian ROUSSEL à Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Saint-Maxent : Monsieur Réginald DELMOTTE à Monsieur Jean-Jacques NANTOIS

Absents excusés

Pour la commune d'Aubéguimont : Monsieur Jacky BAUDON
Pour la commune d'Aubermesnil-aux-Erables : Monsieur Nicolas GALHAUT
Pour la commune de Fallencourt : Monsieur Jean-Pierre DELOBEL
Pour la commune de Villers-sous-Foucarmont : Monsieur Jean-Christophe SANNIER

M. Stéphane POTEAUX a été nommé secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

OBJET : Fixation des taux d'imposition 2026 des taxes directes locales.

Rapporteur : Monsieur le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

VU l'état fiscal n°1259 portant notification des bases d'imposition prévisionnelles ;

Sur proposition de Monsieur le Président,

Délibération

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Par 51 voix « Pour », 0 « contre » et 3 « abstention »

A la majorité

DÉCIDE

Article 1er

De fixer les taux comme suit :

Taxes	Taux de la taxe
Taxe sur le Foncier Bâti (TFB	1,66 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)	3,75 %
Taxe sur l'Habitation (TH)	1,72 %
Cotisation Foncière Entreprises (CFE)	1,61 %
Fiscalité Professionnelle de Zone	18,33 %

Article 2

De dire que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Rouen peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président
Xavier DUVAL

République Française

****

Département de

la Seine-Maritime

Extrait du registre des délibérations
Séance du Conseil Comunautaire

Communauté de Communes

Interrégionale Aumale Blangy-sur-Bresle

****

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
58	45	54

Date de convocation
24 avril 2026

Numéro de délibération : 2026/35

L'an deux mille vingt-six, le jeudi trente avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la mairie dans la salle des fêtes de Blangy-sur-Bresle, sous la présidence de Monsieur Xavier DUVAL, Président.

Présents :

Pour la commune d'Aumale : Messieurs François SELLIER, Bruno ELIOT et Mesdames Valérie ROMAIN et Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Bazinval : Monsieur Romaric TETU
Pour la commune de Biencourt : Monsieur Gilles LOUBAT
Pour la commune de Blangy-sur-Bresle : Mesdames Valérie GARRAUD, Corinne VIALARET, Sophie MARTIN et Marinette AUBER et Messieurs Christophe LECANU, Frédéric CURIER, Hadrien MARTIN et Mickaël MOUTIER
Pour la commune de Bouillancourt-en-Séry : Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Bouttencourt : Monsieur Richard LEROY et Madame Agnès LONGUET
Pour la commune de Campneuseville : Monsieur Patrick OUTREBON
Pour la commune de Le Caule Sainte Beuve : Madame Chantal BENOIT
Pour la commune d'Ellancourt : Monsieur Gérard CHAIDRON
Pour la commune de Foucarmont : Messieurs Stéphane POTEAUX et Mathieu SCELLIER
Pour la commune de Frettemeule : Monsieur Pascal DEVILLY
Pour la commune de Haudricourt : Madame Véronique BOUTIN
Pour la commune de Hodeng-au-Bosc : Monsieur Sylvain TONNELLIER
Pour la commune d'Illois : Monsieur Bernard HAUDIQUERT
Pour la commune de Les Landes Vieilles et Neuves : Madame Christine DEBRY
Pour la commune de Maisnières : Monsieur Bernard THIEBAULT
Pour la commune de Martainville : Jean-Jacques NANTOIS
Pour la commune de Monchaux-Soreng : Monsieur Jean-Claude QUENOT

Pour la commune de Morienne : Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Nesle-Normandeuse : Madame Agnès CREPT
Por la commune de Nullemont : Monsieur Joël MILON
Pour la commune de Pierrecourt : Monsieur Jean-Paul MOREL
Pour la commune de Ramburelles : Monsieur Johan LEFEBVRE
Pour la commune de Réalcamp : Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Rétonval : Monsieur Janick DEBRAY
Pour la commune de Richemont : Monsieur François DELAHAYE
Pour la commune de Ronchois : Monsieur Jean-François PAYEN
Pour la commune de Saint Léger-aux-bois : Monsieur Grégory BARDIN
Pour la commune de Saint Martin-au-Bosc : Monsieur Jérémy ELDERT
Pour la commune de Saint Riquier-en-Rivière : Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Tilloy-Floriville : Monsieur Denis DUPONT
Pour la commune de Vieux Rouen sur Bresle : Monsieur Bruno BORGOO
Pour la commune de Vismes-au-Val : Monsieur Nicolas PLE

Absents excusés ayant donné procuration :

Pour la commune d'Aumale : Monsieur Franck MORELLE à Monsieur Bruno ELIOT
Pour la commune de Conteville : Monsieur Jean-Pierre COURTOIS à Madame Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Criquiers : Monsieur Claude MICHEL à Monsieur François SELLIER et Monsieur David MICHEL à Madame Valérie ROMAIN
Pour la commune de Dancourt : Monsieur Jean-Luc MOREL à Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Guerville : Monsieur Etienne LANNEL à Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Marques : Madame Joëlle HEDIN à Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Rieux : Monsieur Christian ROUSSEL à Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Saint-Maxent : Monsieur Réginald DELMOTTE à Monsieur Jean-Jacques NANTOIS

Absents excusés

Pour la commune d'Aubéguimont : Monsieur Jacky BAUDON
Pour la commune d'Aubermesnil-aux-Erables : Monsieur Nicolas GALHAUT
Pour la commune de Fallencourt : Monsieur Jean-Pierre DELOBEL
Pour la commune de Villers-sous-Foucarmont : Monsieur Jean-Christophe SANNIER

M. Stéphane POTEAUX a été nommé secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

OBJET : Fixation du taux d'imposition 2026 de la Taxe d'Ordures Ménagères.

Rapporteur : Monsieur le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général des impôts et notamment les articles 1379-0 bis, 1520, 1609 quater ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

VU l'état fiscal n°1259 TEOM portant notification des bases d'imposition prévisionnelles ;

Sur proposition de Monsieur le Président,

Délibération

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Par 54 voix « Pour », 0 « contre » et 0 « abstention »

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1er

De fixer le taux de la taxe d'ordures ménagères à 16 %

Article 2

De dire que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Rouen peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERREGIONALE AUMALE BLANGY SUR BRESLE

Le Président
Xavier DUVAL

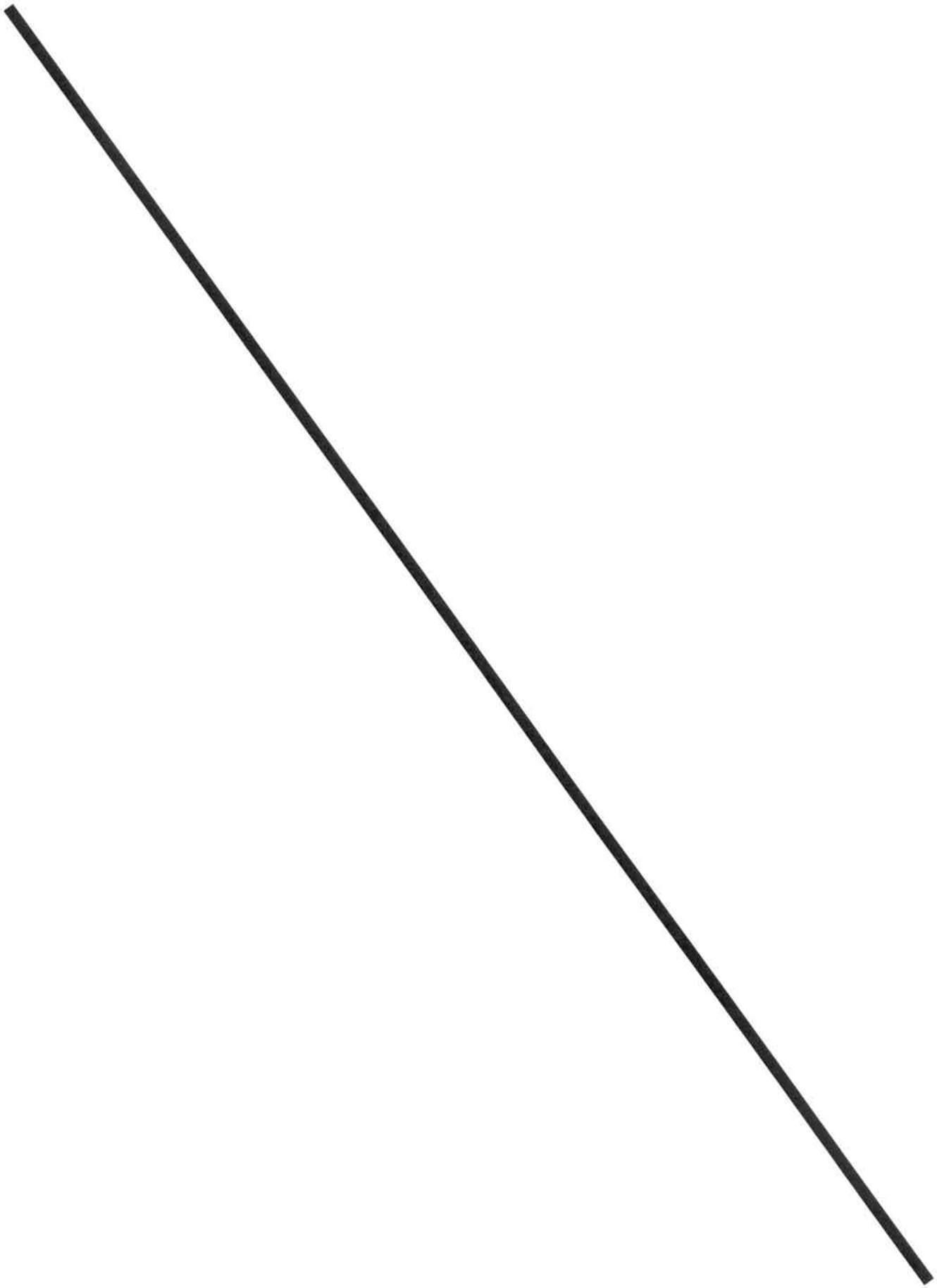

République Française

****

Département de

la Seine-Maritime

Extrait du registre des délibérations
Séance du Conseil Comunautaire

Communauté de Communes

Interrégionale Aumale Blangy-sur-Bresle

****

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
58	45	54

Date de convocation
24 avril 2026

Numéro de délibération : 2026/36

L'an deux mille vingt-six, le jeudi trente avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la mairie dans la salle des fêtes de Blangy-sur-Bresle, sous la présidence de Monsieur Xavier DUVAL, Président.

Présents :

Pour la commune d'Aumale : Messieurs François SELLIER, Bruno ELIOT et Mesdames Valérie ROMAIN et Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Bazinval : Monsieur Romaric TETU
Pour la commune de Biencourt : Monsieur Gilles LOUBAT
Pour la commune de Blangy-sur-Bresle : Mesdames Valérie GARRAUD, Corinne VIALARET, Sophie MARTIN et Marinette AUBER et Messieurs Christophe LECANU, Frédéric CURIER, Hadrien MARTIN et Mickaël MOUTIER
Pour la commune de Bouillancourt-en-Séry : Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Bouttencourt : Monsieur Richard LEROY et Madame Agnès LONGUET
Pour la commune de Campneuseville : Monsieur Patrick OUTREBON
Pour la commune de Le Caule Sainte Beuve : Madame Chantal BENOIT
Pour la commune d'Ellancourt : Monsieur Gérard CHAIDRON
Pour la commune de Foucarmont : Messieurs Stéphane POTEAUX et Mathieu SCELLIER
Pour la commune de Frettemeule : Monsieur Pascal DEVILLY
Pour la commune de Haudricourt : Madame Véronique BOUTIN
Pour la commune de Hodeng-au-Bosc : Monsieur Sylvain TONNELLIER
Pour la commune d'Illois : Monsieur Bernard HAUDIQUERT
Pour la commune de Les Landes Vieilles et Neuves : Madame Christine DEBRY
Pour la commune de Maisnières : Monsieur Bernard THIEBAULT
Pour la commune de Martainville : Jean-Jacques NANTOIS
Pour la commune de Monchaux-Soreng : Monsieur Jean-Claude QUENOT

Pour la commune de Morienne : Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Nesle-Normandeuse : Madame Agnès CREPT
Por la commune de Nullemont : Monsieur Joël MILON
Pour la commune de Pierrecourt : Monsieur Jean-Paul MOREL
Pour la commune de Ramburelles : Monsieur Johan LEFEBVRE
Pour la commune de Réalcamp : Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Rétonval : Monsieur Janick DEBRAY
Pour la commune de Richemont : Monsieur François DELAHAYE
Pour la commune de Ronchois : Monsieur Jean-François PAYEN
Pour la commune de Saint Léger-aux-bois : Monsieur Grégory BARDIN
Pour la commune de Saint Martin-au-Bosc : Monsieur Jérémy ELDERT
Pour la commune de Saint Riquier-en-Rivière : Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Tilloy-Floriville : Monsieur Denis DUPONT
Pour la commune de Vieux Rouen sur Bresle : Monsieur Bruno BORGOO
Pour la commune de Vismes-au-Val : Monsieur Nicolas PLE

Absents excusés ayant donné procuration :

Pour la commune d'Aumale : Monsieur Franck MORELLE à Monsieur Bruno ELIOT
Pour la commune de Conteville : Monsieur Jean-Pierre COURTOIS à Madame Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Criquiers : Monsieur Claude MICHEL à Monsieur François SELLIER et Monsieur David MICHEL à Madame Valérie ROMAIN
Pour la commune de Dancourt : Monsieur Jean-Luc MOREL à Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Guerville : Monsieur Etienne LANNEL à Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Marques : Madame Joëlle HEDIN à Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Rieux : Monsieur Christian ROUSSEL à Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Saint-Maxent : Monsieur Réginald DELMOTTE à Monsieur Jean-Jacques NANTOIS

Absents excusés

Pour la commune d'Aubéguimont : Monsieur Jacky BAUDON
Pour la commune d'Aubermesnil-aux-Erables : Monsieur Nicolas GALHAUT
Pour la commune de Fallencourt : Monsieur Jean-Pierre DELOBEL
Pour la commune de Villers-sous-Foucarmont : Monsieur Jean-Christophe SANNIER

M. Stéphane POTEAUX a été nommé secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

OBJET : Budgets primitifs 2026

Rapporteur : Monsieur le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

CONSIDÉRANT la présentation par Monsieur le Président des Budgets primitifs suivants :

Budget principal	Section de fonctionnement	Section d'investissement
	3 148 354,19 €	470 853,40 €

Budget plan de développement	Section de fonctionnement	Section d'investissement
	340 125,50 €	934 253,00 €

Budget Gestion des déchets ménagers	Section de fonctionnement	Section d'investissement
	3 149 227,08 €	683 158,58 €

Budget Maisons de santé	Section de fonctionnement	Section d'investissement
	233 577,18 €	536 716,71 €

Budget Zone d'activités de la Gargatte	Section de fonctionnement	Section d'investissement
	4 993 674,18 €	4 985 664,18 €

Budget Ruche industrielle	Section de fonctionnement	Section d'investissement
	73 288,00 €	74 165,30 €

Budget Travaux hydrauliques	Section de fonctionnement	Section d'investissement
	52 843,00 €	59 199,00 €

Budget Transports scolaires	Section de fonctionnement	Section d'investissement
	84 000,00 €	0,00 €

Budget Office de tourisme intercommunautaire	Section de fonctionnement	Section d'investissement
	63 695,00 €	0,00 €

Délibération

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Par 54 voix « Pour », 0 « contre » et 0 « abstention »

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1er

D'adopter les budgets primitifs 2026.

Article 2

D'autoriser les virements depuis le budget principal vers les budgets annexes dans la limite des montants budgétisés.

Article 3

D'autoriser les virements depuis les budgets annexes vers le budget principal dans la limite des montants budgétisés.

Article 4

De dire que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Rouen peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERREGIONALE AUMALE - BLANGY SUR BRESLE

Le Président
Xavier DUVAL

République Française

****

Département de

la Seine-Maritime

Extrait du registre des délibérations
Séance du Conseil Comunautaire

Communauté de Communes

Interrégionale Aumale Blangy-sur-Bresle

****

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
58	45	54

Date de convocation
24 avril 2026

Numéro de délibération : 2026/37

L'an deux mille vingt-six, le jeudi trente avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la mairie dans la salle des fêtes de Blangy-sur-Bresle, sous la présidence de Monsieur Xavier DUVAL, Président.

Présents :

Pour la commune d'Aumale : Messieurs François SELLIER, Bruno ELIOT et Mesdames Valérie ROMAIN et Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Bazinval : Monsieur Romaric TETU
Pour la commune de Biencourt : Monsieur Gilles LOUBAT
Pour la commune de Blangy-sur-Bresle : Mesdames Valérie GARRAUD, Corinne VIALARET, Sophie MARTIN et Marinette AUBER et Messieurs Christophe LECANU, Frédéric CURIER, Hadrien MARTIN et Mickaël MOUTIER
Pour la commune de Bouillancourt-en-Séry : Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Bouttencourt : Monsieur Richard LEROY et Madame Agnès LONGUET
Pour la commune de Campneuseville : Monsieur Patrick OUTREBON
Pour la commune de Le Caule Sainte Beuve : Madame Chantal BENOIT
Pour la commune d'Ellancourt : Monsieur Gérard CHAIDRON
Pour la commune de Foucarmont : Messieurs Stéphane POTEAUX et Mathieu SCELLIER
Pour la commune de Frettemeule : Monsieur Pascal DEVILLY
Pour la commune de Haudricourt : Madame Véronique BOUTIN
Pour la commune de Hodeng-au-Bosc : Monsieur Sylvain TONNELLIER
Pour la commune d'Illois : Monsieur Bernard HAUDIQUERT
Pour la commune de Les Landes Vieilles et Neuves : Madame Christine DEBRY
Pour la commune de Maisnières : Monsieur Bernard THIEBAULT
Pour la commune de Martainville : Jean-Jacques NANTOIS
Pour la commune de Monchaux-Soreng : Monsieur Jean-Claude QUENOT

Pour la commune de Morienne : Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Nesle-Normandeuse : Madame Agnès CREPT
Por la commune de Nullemont : Monsieur Joël MILON
Pour la commune de Pierrecourt : Monsieur Jean-Paul MOREL
Pour la commune de Ramburelles : Monsieur Johan LEFEBVRE
Pour la commune de Réalcamp : Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Rétonval : Monsieur Janick DEBRAY
Pour la commune de Richemont : Monsieur François DELAHAYE
Pour la commune de Ronchois : Monsieur Jean-François PAYEN
Pour la commune de Saint Léger-aux-bois : Monsieur Grégory BARDIN
Pour la commune de Saint Martin-au-Bosc : Monsieur Jérémy ELDERT
Pour la commune de Saint Riquier-en-Rivière : Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Tilloy-Floriville : Monsieur Denis DUPONT
Pour la commune de Vieux Rouen sur Bresle : Monsieur Bruno BORGOO
Pour la commune de Vismes-au-Val : Monsieur Nicolas PLE

Absents excusés ayant donné procuration :

Pour la commune d'Aumale : Monsieur Franck MORELLE à Monsieur Bruno ELIOT
Pour la commune de Conteville : Monsieur Jean-Pierre COURTOIS à Madame Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Criquiers : Monsieur Claude MICHEL à Monsieur François SELLIER et Monsieur David MICHEL à Madame Valérie ROMAIN
Pour la commune de Dancourt : Monsieur Jean-Luc MOREL à Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Guerville : Monsieur Etienne LANNEL à Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Marques : Madame Joëlle HEDIN à Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Rieux : Monsieur Christian ROUSSEL à Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Saint-Maxent : Monsieur Réginald DELMOTTE à Monsieur Jean-Jacques NANTOIS

Absents excusés

Pour la commune d'Aubéguimont : Monsieur Jacky BAUDON
Pour la commune d'Aubermesnil-aux-Erables : Monsieur Nicolas GALHAUT
Pour la commune de Fallencourt : Monsieur Jean-Pierre DELOBEL
Pour la commune de Villers-sous-Foucarmont : Monsieur Jean-Christophe SANNIER

M. Stéphane POTEAUX a été nommé secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

OBJET : Fixation de la GEMAPI 2026

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi MAPTAM n° 2014-58 du 27 janvier 2014 ;

Vu la Loi de la Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

Considérant la prise de la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018 ;

Considérant l'article 1530 bis du code général des impôts permettant au Conseil Communautaire d'instituer une taxe pour le financement de la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Considérant la délibération 2018/15 du 15 février 2018 instituant la taxe pour le financement de la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ;

Considérant les besoins budgétaires du Syndicat mixte d'aménagement, de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle, du Syndicat de bassin versant de l'Yères, du Syndicat de Bassin Versant de l'Arques, du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Vimeuse ;

Considérant la population totale de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale-Blangy sur Bresle s'élevant à 21 595 habitants au 1er janvier 2025 d'après les chiffres de l'INSEE ;

Délibération

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Par 54 voix « Pour », 0 « contre » et 0 « abstention »

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1er

De fixer le montant du produit de taxe nécessaire au financement de la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'exercice 2026 à 248 351 €.

Article 2

De dire que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen à compter de sa publication et de sa

notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Rouen peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUMALE - BLANGY SUR BRESLE VERREGIONAL

Le Président
Xavier DUVAL

République Française

****

Département de

la Seine-Maritime

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
58	45	54

Date de convocation
24 avril 2026

Extrait du registre des délibérations
Séance du Conseil Comunautaire

Communauté de Communes

Interrégionale Aumale Blangy-sur-Bresle

****

Séance du 30 avril 2026

Numéro de délibération : 2026/38

L'an deux mille vingt-six, le jeudi trente avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la mairie dans la salle des fêtes de Blangy-sur-Bresle, sous la présidence de Monsieur Xavier DUVAL, Président.

Présents :

Pour la commune d'Aumale : Messieurs François SELLIER, Bruno ELIOT et Mesdames Valérie ROMAIN et Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Bazinval : Monsieur Romaric TETU
Pour la commune de Biencourt : Monsieur Gilles LOUBAT
Pour la commune de Blangy-sur-Bresle : Mesdames Valérie GARRAUD, Corinne VIALARET, Sophie MARTIN et Marinette AUBER et Messieurs Christophe LECANU, Frédéric CURIER, Hadrien MARTIN et Mickaël MOUTIER
Pour la commune de Bouillancourt-en-Séry : Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Bouttencourt : Monsieur Richard LEROY et Madame Agnès LONGUET
Pour la commune de Campneuseville : Monsieur Patrick OUTREBON
Pour la commune de Le Caule Sainte Beuve : Madame Chantal BENOIT
Pour la commune d'Ellancourt : Monsieur Gérard CHAIDRON
Pour la commune de Foucarmont : Messieurs Stéphane POTEAUX et Mathieu SCELLIER
Pour la commune de Frettemeule : Monsieur Pascal DEVILLY
Pour la commune de Haudricourt : Madame Véronique BOUTIN
Pour la commune de Hodeng-au-Bosc : Monsieur Sylvain TONNELLIER
Pour la commune d'Illois : Monsieur Bernard HAUDIQUERT
Pour la commune de Les Landes Vieilles et Neuves : Madame Christine DEBRY
Pour la commune de Maisnières : Monsieur Bernard THIEBAULT
Pour la commune de Martainville : Jean-Jacques NANTOIS
Pour la commune de Monchaux-Soreng : Monsieur Jean-Claude QUENOT

Pour la commune de Morienne : Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Nesle-Normandeuse : Madame Agnès CREPT
Por la commune de Nullemont : Monsieur Joël MILON
Pour la commune de Pierrecourt : Monsieur Jean-Paul MOREL
Pour la commune de Ramburelles : Monsieur Johan LEFEBVRE
Pour la commune de Réalcamp : Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Rétonval : Monsieur Janick DEBRAY
Pour la commune de Richemont : Monsieur François DELAHAYE
Pour la commune de Ronchois : Monsieur Jean-François PAYEN
Pour la commune de Saint Léger-aux-bois : Monsieur Grégory BARDIN
Pour la commune de Saint Martin-au-Bosc : Monsieur Jérémy ELDERT
Pour la commune de Saint Riquier-en-Rivière : Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Tilloy-Floriville : Monsieur Denis DUPONT
Pour la commune de Vieux Rouen sur Bresle : Monsieur Bruno BORGOO
Pour la commune de Vismes-au-Val : Monsieur Nicolas PLE

Absents excusés ayant donné procuration :

Pour la commune d'Aumale : Monsieur Franck MORELLE à Monsieur Bruno ELIOT
Pour la commune de Conteville : Monsieur Jean-Pierre COURTOIS à Madame Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Criquiers : Monsieur Claude MICHEL à Monsieur François SELLIER et Monsieur David MICHEL à Madame Valérie ROMAIN
Pour la commune de Dancourt : Monsieur Jean-Luc MOREL à Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Guerville : Monsieur Etienne LANNEL à Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Marques : Madame Joëlle HEDIN à Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Rieux : Monsieur Christian ROUSSEL à Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Saint-Maxent : Monsieur Réginald DELMOTTE à Monsieur Jean-Jacques NANTOIS

Absents excusés

Pour la commune d'Aubéguimont : Monsieur Jacky BAUDON
Pour la commune d'Aubermesnil-aux-Erables : Monsieur Nicolas GALHAUT
Pour la commune de Fallencourt : Monsieur Jean-Pierre DELOBEL
Pour la commune de Villers-sous-Foucarmont : Monsieur Jean-Christophe SANNIER

M. Stéphane POTEAUX a été nommé secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

OBJET : Fonds de concours communautaires

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des impôts et notamment l'article 1609 nonies C

Vu l'article 186 de la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 2 mars 2017 créant les fonds de concours communautaires ;

Considérant les valeurs inscrites au tableau de financement de la demande d'attribution de fonds de concours soumise par les communes de Conteville, Criquiers, Illois, Ramburelles et Tilloy Floriville, à savoir :

Commune de CONTEVILLE

Actions d'investissement : Travaux de voirie et achat de matériel

Montant total HT : 175 886.70 €

Montant de fonds de concours attribué : 62 780.85 €

Commune de CRIQUIERS

Actions d'investissement : Travaux de voirie

Montant total HT : 165 702.50 €

Montant de fonds de concours attribué : 35 023.00 €

Commune de ILLOIS

Action d'investissement : Acquisition d'un tracteur

Montant total : 48 000.00 € HT

Montant des fonds de concours attribués : 9 419.00 €

Commune de RAMBURELLES

Action d'investissement : Travaux de voirie

Montant total : 45 733.13 € HT

Montant des fonds de concours attribués : 22 866.56 €

Commune de TILLOY FLORIVILLE

Action d'investissement : Travaux de voirie et aménagement du cimetière

Montant total : 45 721.33 € HT

Montant des fonds de concours attribués : 22 860.66 €

Délibération

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Par 54 voix « Pour », 0 « contre » et 0 « abstention »

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1er

D'accepter le versement du fonds de concours pour les financements des programmes communaux comme indiqués supra

Article 2

De dire que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Rouen peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTERREGIONALE AUMALE - BLANGY SUR BRESLE

Le Président
Xavier DUVAL

République Française

****

Département de

la Seine-Maritime

Extrait du registre des délibérations
Séance du Conseil Comunautaire

Communauté de Communes

Interrégionale Aumale Blangy-sur-Bresle

****

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
58	45	54

Date de convocation
24 avril 2026

Numéro de délibération : 2026/39

L'an deux mille vingt-six, le jeudi trente avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la mairie dans la salle des fêtes de Blangy-sur-Bresle, sous la présidence de Monsieur Xavier DUVAL, Président.

Présents :

Pour la commune d'Aumale : Messieurs François SELLIER, Bruno ELIOT et Mesdames Valérie ROMAIN et Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Bazinval : Monsieur Romaric TETU
Pour la commune de Biencourt : Monsieur Gilles LOUBAT
Pour la commune de Blangy-sur-Bresle : Mesdames Valérie GARRAUD, Corinne VIALARET, Sophie MARTIN et Marinette AUBER et Messieurs Christophe LECANU, Frédéric CURIER, Hadrien MARTIN et Mickaël MOUTIER
Pour la commune de Bouillancourt-en-Séry : Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Bouttencourt : Monsieur Richard LEROY et Madame Agnès LONGUET
Pour la commune de Campneuseville : Monsieur Patrick OUTREBON
Pour la commune de Le Caule Sainte Beuve : Madame Chantal BENOIT
Pour la commune d'Ellancourt : Monsieur Gérard CHAIDRON
Pour la commune de Foucarmont : Messieurs Stéphane POTEAUX et Mathieu SCELLIER
Pour la commune de Frettemeule : Monsieur Pascal DEVILLY
Pour la commune de Haudricourt : Madame Véronique BOUTIN
Pour la commune de Hodeng-au-Bosc : Monsieur Sylvain TONNELLIER
Pour la commune d'Illois : Monsieur Bernard HAUDIQUERT
Pour la commune de Les Landes Vieilles et Neuves : Madame Christine DEBRY
Pour la commune de Maisnières : Monsieur Bernard THIEBAULT
Pour la commune de Martainville : Jean-Jacques NANTOIS
Pour la commune de Monchaux-Soreng : Monsieur Jean-Claude QUENOT

Pour la commune de Morienne : Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Nesle-Normandeuse : Madame Agnès CREPT
Por la commune de Nullemont : Monsieur Joël MILON
Pour la commune de Pierrecourt : Monsieur Jean-Paul MOREL
Pour la commune de Ramburelles : Monsieur Johan LEFEBVRE
Pour la commune de Réalcamp : Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Rétonval : Monsieur Janick DEBRAY
Pour la commune de Richemont : Monsieur François DELAHAYE
Pour la commune de Ronchois : Monsieur Jean-François PAYEN
Pour la commune de Saint Léger-aux-bois : Monsieur Grégory BARDIN
Pour la commune de Saint Martin-au-Bosc : Monsieur Jérémy ELDERT
Pour la commune de Saint Riquier-en-Rivière : Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Tilloy-Floriville : Monsieur Denis DUPONT
Pour la commune de Vieux Rouen sur Bresle : Monsieur Bruno BORGOO
Pour la commune de Vismes-au-Val : Monsieur Nicolas PLE

Absents excusés ayant donné procuration :

Pour la commune d'Aumale : Monsieur Franck MORELLE à Monsieur Bruno ELIOT
Pour la commune de Conteville : Monsieur Jean-Pierre COURTOIS à Madame Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Criquiers : Monsieur Claude MICHEL à Monsieur François SELLIER et Monsieur David MICHEL à Madame Valérie ROMAIN
Pour la commune de Dancourt : Monsieur Jean-Luc MOREL à Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Guerville : Monsieur Etienne LANNEL à Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Marques : Madame Joëlle HEDIN à Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Rieux : Monsieur Christian ROUSSEL à Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Saint-Maxent : Monsieur Réginald DELMOTTE à Monsieur Jean-Jacques NANTOIS

Absents excusés

Pour la commune d'Aubéguimont : Monsieur Jacky BAUDON
Pour la commune d'Aubermesnil-aux-Erables : Monsieur Nicolas GALHAUT
Pour la commune de Fallencourt : Monsieur Jean-Pierre DELOBEL
Pour la commune de Villers-sous-Foucarmont : Monsieur Jean-Christophe SANNIER

M. Stéphane POTEAUX a été nommé secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

OBJET : Participation à l'achat des fournitures scolaires des collégiens.

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

Délibération

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Par 54 voix « Pour », 0 « contre » et 0 « abstention »

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1er

D'attribuer aux collèges d'Aumale et Blangy-sur-Bresle, une participation de 25 € par élève domicilié sur le territoire communautaire, pour l'achat des fournitures scolaires.

Article 2

D'attribuer, par l'intermédiaire des Mairies, 25 € aux enfants scolarisés aux collèges de Gamaches, Oisemont et Eu et également domiciliés sur le territoire communautaire.

Article 3

De dire que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Rouen peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTERREGIONALE AUMALE - BLANGY SUR BRESLE

Le Président
Xavier DUVAL

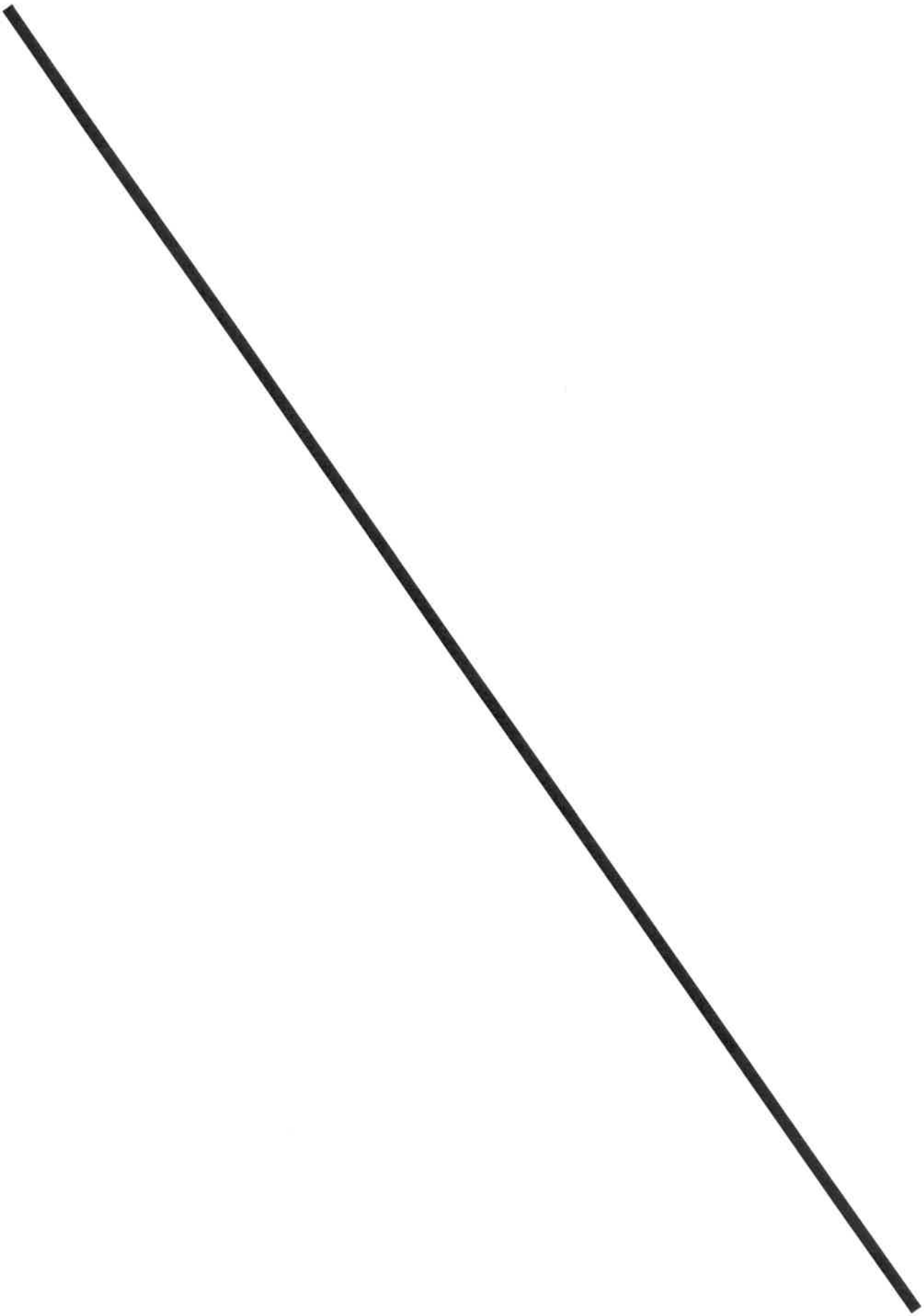

République Française

****

Département de

la Seine-Maritime

Extrait du registre des délibérations
Séance du Conseil Comunautaire

Communauté de Communes

Interrégionale Aumale Blangy-sur-Bresle

****

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
58	45	54

Date de convocation
24 avril 2026

Numéro de délibération : 2026/40

L'an deux mille vingt-six, le jeudi trente avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la mairie dans la salle des fêtes de Blangy-sur-Bresle, sous la présidence de Monsieur Xavier DUVAL, Président.

Présents :

Pour la commune d'Aumale : Messieurs François SELLIER, Bruno ELIOT et Mesdames Valérie ROMAIN et Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Bazinval : Monsieur Romaric TETU
Pour la commune de Biencourt : Monsieur Gilles LOUBAT
Pour la commune de Blangy-sur-Bresle : Mesdames Valérie GARRAUD, Corinne VIALARET, Sophie MARTIN et Marinette AUBER et Messieurs Christophe LECANU, Frédéric CURIER, Hadrien MARTIN et Mickaël MOUTIER
Pour la commune de Bouillancourt-en-Séry : Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Bouttencourt : Monsieur Richard LEROY et Madame Agnès LONGUET
Pour la commune de Campneuseville : Monsieur Patrick OUTREBON
Pour la commune de Le Caule Sainte Beuve : Madame Chantal BENOIT
Pour la commune d'Ellancourt : Monsieur Gérard CHAIDRON
Pour la commune de Foucarmont : Messieurs Stéphane POTEAUX et Mathieu SCELLIER
Pour la commune de Frettemeule : Monsieur Pascal DEVILLY
Pour la commune de Haudricourt : Madame Véronique BOUTIN
Pour la commune de Hodeng-au-Bosc : Monsieur Sylvain TONNELLIER
Pour la commune d'Illois : Monsieur Bernard HAUDIQUERT
Pour la commune de Les Landes Vieilles et Neuves : Madame Christine DEBRY
Pour la commune de Maisnières : Monsieur Bernard THIEBAULT
Pour la commune de Martainville : Jean-Jacques NANTOIS
Pour la commune de Monchaux-Soreng : Monsieur Jean-Claude QUENOT

Pour la commune de Morienne : Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Nesle-Normandeuse : Madame Agnès CREPT
Por la commune de Nullemont : Monsieur Joël MILON
Pour la commune de Pierrecourt : Monsieur Jean-Paul MOREL
Pour la commune de Ramburelles : Monsieur Johan LEFEBVRE
Pour la commune de Réalcamp : Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Rétonval : Monsieur Janick DEBRAY
Pour la commune de Richemont : Monsieur François DELAHAYE
Pour la commune de Ronchois : Monsieur Jean-François PAYEN
Pour la commune de Saint Léger-aux-bois : Monsieur Grégory BARDIN
Pour la commune de Saint Martin-au-Bosc : Monsieur Jérémy ELDERT
Pour la commune de Saint Riquier-en-Rivière : Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Tilloy-Floriville : Monsieur Denis DUPONT
Pour la commune de Vieux Rouen sur Bresle : Monsieur Bruno BORGOO
Pour la commune de Vismes-au-Val : Monsieur Nicolas PLE

Absents excusés ayant donné procuration :

Pour la commune d'Aumale : Monsieur Franck MORELLE à Monsieur Bruno ELIOT
Pour la commune de Conteville : Monsieur Jean-Pierre COURTOIS à Madame Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Criquiers : Monsieur Claude MICHEL à Monsieur François SELLIER et Monsieur David MICHEL à Madame Valérie ROMAIN
Pour la commune de Dancourt : Monsieur Jean-Luc MOREL à Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Guerville : Monsieur Etienne LANNEL à Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Marques : Madame Joëlle HEDIN à Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Rieux : Monsieur Christian ROUSSEL à Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Saint-Maxent : Monsieur Réginald DELMOTTE à Monsieur Jean-Jacques NANTOIS

Absents excusés

Pour la commune d'Aubéguimont : Monsieur Jacky BAUDON
Pour la commune d'Aubermesnil-aux-Erables : Monsieur Nicolas GALHAUT
Pour la commune de Fallencourt : Monsieur Jean-Pierre DELOBEL
Pour la commune de Villers-sous-Foucarmont : Monsieur Jean-Christophe SANNIER

M. Stéphane POTEAUX a été nommé secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

<u>OBJET</u> : Participation aux missions locales

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

Considérant les appels à cotisations 2026 reçus :

- Mission locale du Talou : 21 685 €

- Mission locale de Picardie Maritime : 9 114,62 €

Délibération

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Par 54 voix « Pour », 0 « contre » et 0 « abstention »

A l'unanimité,

DÉCIDE

<u>Article 1er</u>

D'attribuer les financements demandés.

<u>Article 2</u>

De dire que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Rouen peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTERREGIONALE AUMALE BLANGY SUR BRESLE

Le Président
Xavier DUVAL

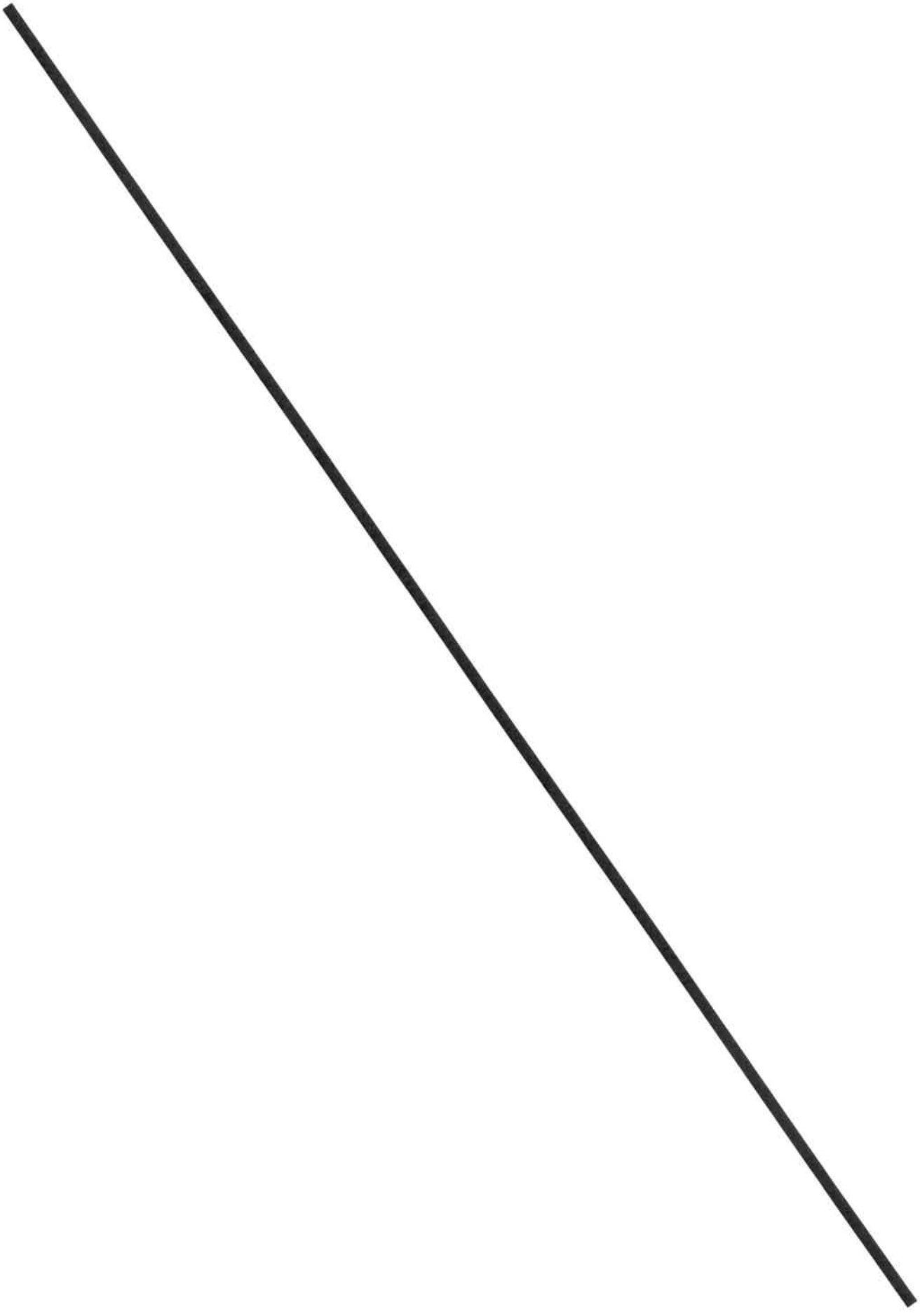

République Française

****

Département de

la Seine-Maritime

Extrait du registre des délibérations
Séance du Conseil Comunautaire

Communauté de Communes

Interrégionale Aumale Blangy-sur-Bresle

****

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
58	45	54

Date de convocation
24 avril 2026

Numéro de délibération : 2026/41

L'an deux mille vingt-six, le jeudi trente avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la mairie dans la salle des fêtes de Blangy-sur-Bresle, sous la présidence de Monsieur Xavier DUVAL, Président.

Présents :

Pour la commune d'Aumale : Messieurs François SELLIER, Bruno ELIOT et Mesdames Valérie ROMAIN et Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Bazinval : Monsieur Romaric TETU
Pour la commune de Biencourt : Monsieur Gilles LOUBAT
Pour la commune de Blangy-sur-Bresle : Mesdames Valérie GARRAUD, Corinne VIALARET, Sophie MARTIN et Marinette AUBER et Messieurs Christophe LECANU, Frédéric CURIER, Hadrien MARTIN et Mickaël MOUTIER
Pour la commune de Bouillancourt-en-Séry : Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Bouttencourt : Monsieur Richard LEROY et Madame Agnès LONGUET
Pour la commune de Campneuseville : Monsieur Patrick OUTREBON
Pour la commune de Le Caule Sainte Beuve : Madame Chantal BENOIT
Pour la commune d'Ellancourt : Monsieur Gérard CHAIDRON
Pour la commune de Foucarmont : Messieurs Stéphane POTEAUX et Mathieu SCELLIER
Pour la commune de Frettemeule : Monsieur Pascal DEVILLY
Pour la commune de Haudricourt : Madame Véronique BOUTIN
Pour la commune de Hodeng-au-Bosc : Monsieur Sylvain TONNELLIER
Pour la commune d'Illois : Monsieur Bernard HAUDIQUERT
Pour la commune de Les Landes Vieilles et Neuves : Madame Christine DEBRY
Pour la commune de Maisnières : Monsieur Bernard THIEBAULT
Pour la commune de Martainville : Jean-Jacques NANTOIS
Pour la commune de Monchaux-Soreng : Monsieur Jean-Claude QUENOT

Pour la commune de Morienne : Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Nesle-Normandeuse : Madame Agnès CREPT
Por la commune de Nullemont : Monsieur Joël MILON
Pour la commune de Pierrecourt : Monsieur Jean-Paul MOREL
Pour la commune de Ramburelles : Monsieur Johan LEFEBVRE
Pour la commune de Réalcamp : Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Rétonval : Monsieur Janick DEBRAY
Pour la commune de Richemont : Monsieur François DELAHAYE
Pour la commune de Ronchois : Monsieur Jean-François PAYEN
Pour la commune de Saint Léger-aux-bois : Monsieur Grégory BARDIN
Pour la commune de Saint Martin-au-Bosc : Monsieur Jérémy ELDERT
Pour la commune de Saint Riquier-en-Rivière : Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Tilloy-Floriville : Monsieur Denis DUPONT
Pour la commune de Vieux Rouen sur Bresle : Monsieur Bruno BORGOO
Pour la commune de Vismes-au-Val : Monsieur Nicolas PLE

Absents excusés ayant donné procuration :

Pour la commune d'Aumale : Monsieur Franck MORELLE à Monsieur Bruno ELIOT
Pour la commune de Conteville : Monsieur Jean-Pierre COURTOIS à Madame Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Criquiers : Monsieur Claude MICHEL à Monsieur François SELLIER et Monsieur David MICHEL à Madame Valérie ROMAIN
Pour la commune de Dancourt : Monsieur Jean-Luc MOREL à Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Guerville : Monsieur Etienne LANNEL à Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Marques : Madame Joëlle HEDIN à Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Rieux : Monsieur Christian ROUSSEL à Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Saint-Maxent : Monsieur Réginald DELMOTTE à Monsieur Jean-Jacques NANTOIS

Absents excusés

Pour la commune d'Aubéguimont : Monsieur Jacky BAUDON
Pour la commune d'Aubermesnil-aux-Erables : Monsieur Nicolas GALHAUT
Pour la commune de Fallencourt : Monsieur Jean-Pierre DELOBEL
Pour la commune de Villers-sous-Foucarmont : Monsieur Jean-Christophe SANNIER

M. Stéphane POTEAUX a été nommé secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

OBJET : Autorisation d'encaissement de recettes

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la réception d'un chèque n° 5206671 par l'assureur MMA d'un montant de 688,85 euros dans le cadre d'un remboursement d'un sinistre Bris de glace référencé n°25729326241M,

Délibération

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Par 54 voix « Pour », 0 « contre » et 0 « abstention »

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1er

D'autoriser l'encaissement du chèque n° 5206671 d'un montant de 688,85 euros de la Banque Société Générale émis par la MMA.

Article 2

De dire que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Rouen peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTERREGIONALE AUMALE - BLANGY SUR BRESLE

Le Président
Xavier DUVAL

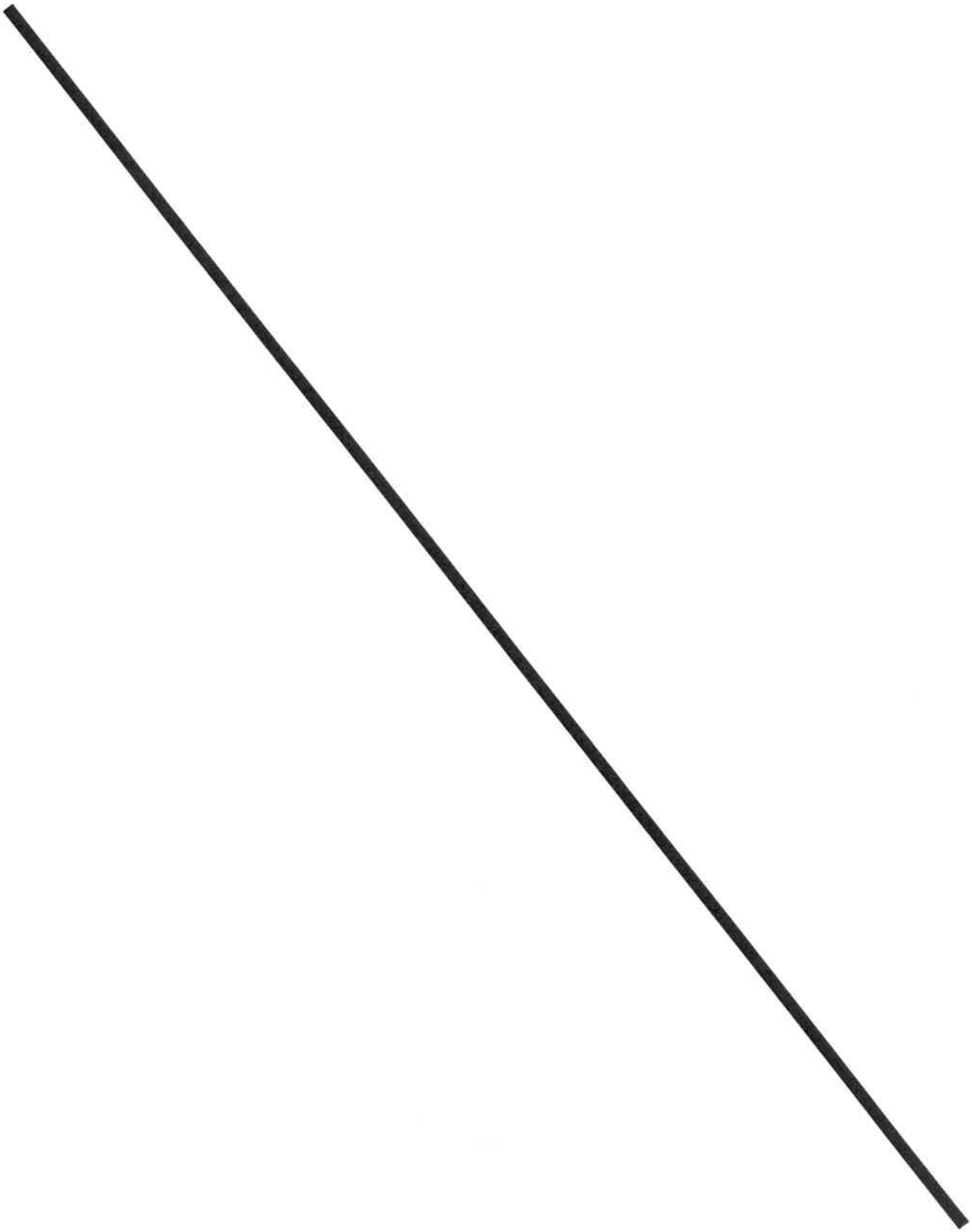

République Française

****

Département de

la Seine-Maritime

Extrait du registre des délibérations
Séance du Conseil Comunautaire

Communauté de Communes

Interrégionale Aumale Blangy-sur-Bresle

****

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
58	45	54

Date de convocation
24 avril 2026

Numéro de délibération : 2026/42

L'an deux mille vingt-six, le jeudi trente avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la mairie dans la salle des fêtes de Blangy-sur-Bresle, sous la présidence de Monsieur Xavier DUVAL, Président.

Présents :

Pour la commune d'Aumale : Messieurs François SELLIER, Bruno ELIOT et Mesdames Valérie ROMAIN et Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Bazinval : Monsieur Romaric TETU
Pour la commune de Biencourt : Monsieur Gilles LOUBAT
Pour la commune de Blangy-sur-Bresle : Mesdames Valérie GARRAUD, Corinne VIALARET, Sophie MARTIN et Marinette AUBER et Messieurs Christophe LECANU, Frédéric CURIER, Hadrien MARTIN et Mickaël MOUTIER
Pour la commune de Bouillancourt-en-Séry : Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Bouttencourt : Monsieur Richard LEROY et Madame Agnès LONGUET
Pour la commune de Campneuseville : Monsieur Patrick OUTREBON
Pour la commune de Le Caule Sainte Beuve : Madame Chantal BENOIT
Pour la commune d'Ellancourt : Monsieur Gérard CHAIDRON
Pour la commune de Foucarmont : Messieurs Stéphane POTEAUX et Mathieu SCELLIER
Pour la commune de Frettemeule : Monsieur Pascal DEVILLY
Pour la commune de Haudricourt : Madame Véronique BOUTIN
Pour la commune de Hodeng-au-Bosc : Monsieur Sylvain TONNELLIER
Pour la commune d'Illois : Monsieur Bernard HAUDIQUERT
Pour la commune de Les Landes Vieilles et Neuves : Madame Christine DEBRY
Pour la commune de Maisnières : Monsieur Bernard THIEBAULT
Pour la commune de Martainville : Jean-Jacques NANTOIS
Pour la commune de Monchaux-Soreng : Monsieur Jean-Claude QUENOT

Pour la commune de Morienne : Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Nesle-Normandeuse : Madame Agnès CREPT
Por la commune de Nullemont : Monsieur Joël MILON
Pour la commune de Pierrecourt : Monsieur Jean-Paul MOREL
Pour la commune de Ramburelles : Monsieur Johan LEFEBVRE
Pour la commune de Réalcamp : Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Rétonval : Monsieur Janick DEBRAY
Pour la commune de Richemont : Monsieur François DELAHAYE
Pour la commune de Ronchois : Monsieur Jean-François PAYEN
Pour la commune de Saint Léger-aux-bois : Monsieur Grégory BARDIN
Pour la commune de Saint Martin-au-Bosc : Monsieur Jérémy ELDERT
Pour la commune de Saint Riquier-en-Rivière : Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Tilloy-Floriville : Monsieur Denis DUPONT
Pour la commune de Vieux Rouen sur Bresle : Monsieur Bruno BORGOO
Pour la commune de Vismes-au-Val : Monsieur Nicolas PLE

Absents excusés ayant donné procuration :

Pour la commune d'Aumale : Monsieur Franck MORELLE à Monsieur Bruno ELIOT
Pour la commune de Conteville : Monsieur Jean-Pierre COURTOIS à Madame Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Criquiers : Monsieur Claude MICHEL à Monsieur François SELLIER et Monsieur David MICHEL à Madame Valérie ROMAIN
Pour la commune de Dancourt : Monsieur Jean-Luc MOREL à Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Guerville : Monsieur Etienne LANNEL à Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Marques : Madame Joëlle HEDIN à Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Rieux : Monsieur Christian ROUSSEL à Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Saint-Maxent : Monsieur Réginald DELMOTTE à Monsieur Jean-Jacques NANTOIS

Absents excusés

Pour la commune d'Aubéguimont : Monsieur Jacky BAUDON
Pour la commune d'Aubermesnil-aux-Erables : Monsieur Nicolas GALHAUT
Pour la commune de Fallencourt : Monsieur Jean-Pierre DELOBEL
Pour la commune de Villers-sous-Foucarmont : Monsieur Jean-Christophe SANNIER

M. Stéphane POTEAUX a été nommé secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

OBJET : Participation aux frais des transports scolaires pour la rentrée 2026/2027

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

Considérant la demande du Président de la Région Normandie sollicitant le positionnement de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale – Blangy-sur-Bresle sur le niveau de prise en charge du transport scolaire des collégiens à partir de l'année scolaire 2026/2027 ;

Délibération

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Par 54 voix « Pour », 0 « contre » et 0 « abstention »

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1er

De prendre en charge à 100% de la part restante des frais de transports scolaires à destination des collèges, soit 144 € par élève résidant sur le territoire communautaire.

Article 2

De dire que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Rouen peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERREGIONALE AUMALE - BLANGY SUR BRESLE

Le Président
Xavier DUVAL

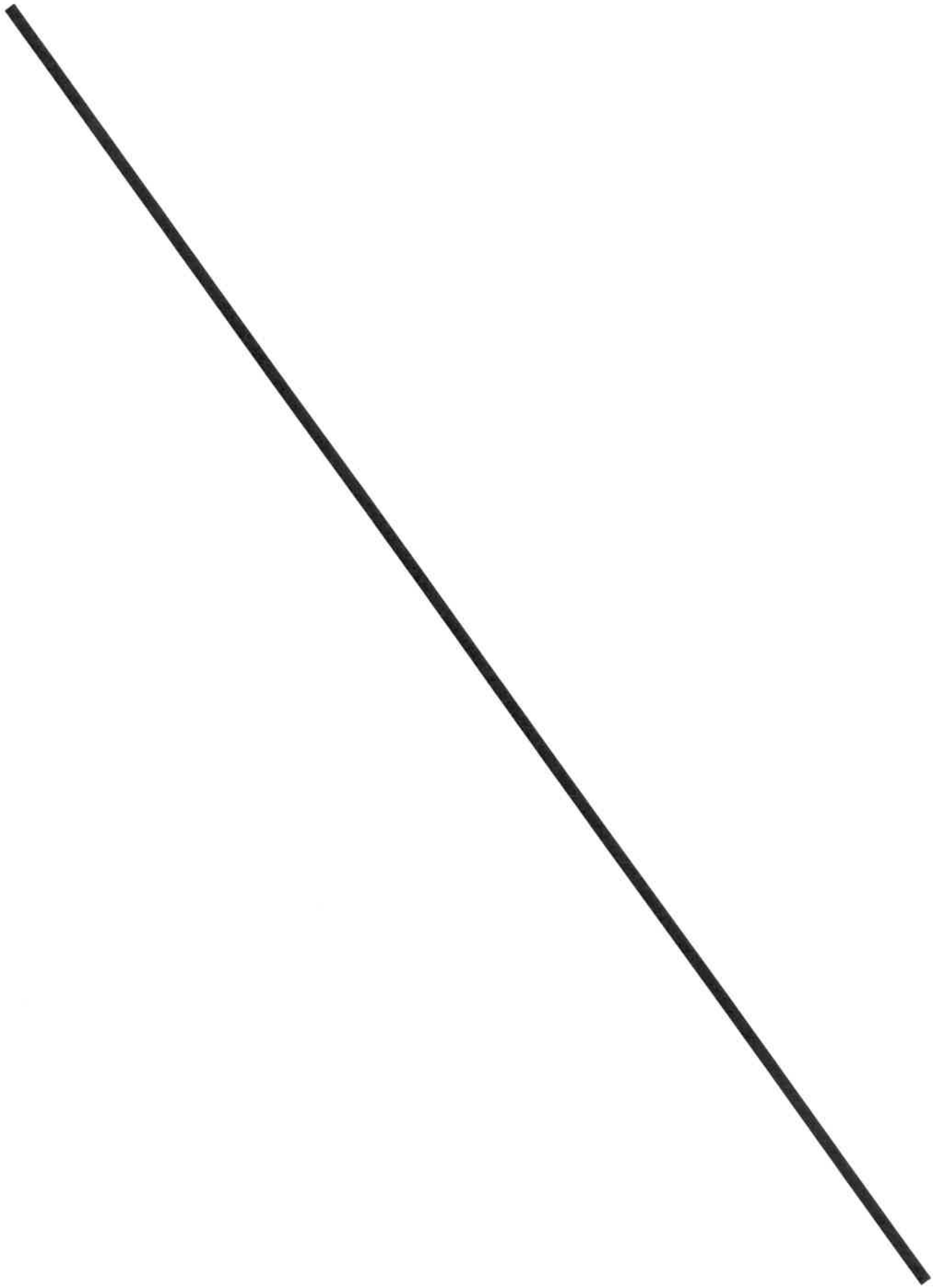

République Française

****

Département de

la Seine-Maritime

Extrait du registre des délibérations
Séance du Conseil Comunautaire

Communauté de Communes

Interrégionale Aumale Blangy-sur-Bresle

****

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
58	45	54

Date de convocation
24 avril 2026

Numéro de délibération : 2026/43

L'an deux mille vingt-six, le jeudi trente avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la mairie dans la salle des fêtes de Blangy-sur-Bresle, sous la présidence de Monsieur Xavier DUVAL, Président.

Présents :

Pour la commune d'Aumale : Messieurs François SELLIER, Bruno ELIOT et Mesdames Valérie ROMAIN et Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Bazinval : Monsieur Romaric TETU
Pour la commune de Biencourt : Monsieur Gilles LOUBAT
Pour la commune de Blangy-sur-Bresle : Mesdames Valérie GARRAUD, Corinne VIALARET, Sophie MARTIN et Marinette AUBER et Messieurs Christophe LECANU, Frédéric CURIER, Hadrien MARTIN et Mickaël MOUTIER
Pour la commune de Bouillancourt-en-Séry : Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Bouttencourt : Monsieur Richard LEROY et Madame Agnès LONGUET
Pour la commune de Campneuseville : Monsieur Patrick OUTREBON
Pour la commune de Le Caule Sainte Beuve : Madame Chantal BENOIT
Pour la commune d'Ellancourt : Monsieur Gérard CHAIDRON
Pour la commune de Foucarmont : Messieurs Stéphane POTEAUX et Mathieu SCELLIER
Pour la commune de Frettemeule : Monsieur Pascal DEVILLY
Pour la commune de Haudricourt : Madame Véronique BOUTIN
Pour la commune de Hodeng-au-Bosc : Monsieur Sylvain TONNELLIER
Pour la commune d'Illois : Monsieur Bernard HAUDIQUERT
Pour la commune de Les Landes Vieilles et Neuves : Madame Christine DEBRY
Pour la commune de Maisnières : Monsieur Bernard THIEBAULT
Pour la commune de Martainville : Jean-Jacques NANTOIS
Pour la commune de Monchaux-Soreng : Monsieur Jean-Claude QUENOT

Pour la commune de Morienne : Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Nesle-Normandeuse : Madame Agnès CREPT
Por la commune de Nullemont : Monsieur Joël MILON
Pour la commune de Pierrecourt : Monsieur Jean-Paul MOREL
Pour la commune de Ramburelles : Monsieur Johan LEFEBVRE
Pour la commune de Réalcamp : Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Rétonval : Monsieur Janick DEBRAY
Pour la commune de Richemont : Monsieur François DELAHAYE
Pour la commune de Ronchois : Monsieur Jean-François PAYEN
Pour la commune de Saint Léger-aux-bois : Monsieur Grégory BARDIN
Pour la commune de Saint Martin-au-Bosc : Monsieur Jérémy ELDERT
Pour la commune de Saint Riquier-en-Rivière : Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Tilloy-Floriville : Monsieur Denis DUPONT
Pour la commune de Vieux Rouen sur Bresle : Monsieur Bruno BORGOO
Pour la commune de Vismes-au-Val : Monsieur Nicolas PLE

Absents excusés ayant donné procuration :

Pour la commune d'Aumale : Monsieur Franck MORELLE à Monsieur Bruno ELIOT
Pour la commune de Conteville : Monsieur Jean-Pierre COURTOIS à Madame Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Criquiers : Monsieur Claude MICHEL à Monsieur François SELLIER et Monsieur David MICHEL à Madame Valérie ROMAIN
Pour la commune de Dancourt : Monsieur Jean-Luc MOREL à Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Guerville : Monsieur Etienne LANNEL à Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Marques : Madame Joëlle HEDIN à Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Rieux : Monsieur Christian ROUSSEL à Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Saint-Maxent : Monsieur Réginald DELMOTTE à Monsieur Jean-Jacques NANTOIS

Absents excusés

Pour la commune d'Aubéguimont : Monsieur Jacky BAUDON
Pour la commune d'Aubermesnil-aux-Erables : Monsieur Nicolas GALHAUT
Pour la commune de Fallencourt : Monsieur Jean-Pierre DELOBEL
Pour la commune de Villers-sous-Foucarmont : Monsieur Jean-Christophe SANNIER

M. Stéphane POTEAUX a été nommé secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

<u>OBJET</u> : Tarifs 2026 des prestations et des produits fournis au sein de l'office de tourisme communautaire

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

Vu la délibération en date du 2 mars 2017 du Conseil Communautaire prescrivant la mise en place d'une régie communautaire dotée de la seule autonomie financière pour l'office de Tourisme ;

Conformément aux statuts de la Régie « Office de Tourisme Communautaire » et notamment son article 10, il appartient au Conseil communautaire d'approuver les tarifications des prestations et produits fournis proposées par le Conseil d'Exploitation ;

Considérant les propositions suivantes :

Thématique « Patrimoine des communes »

Titre de l'ouvrage	Auteur(s)	Prix par ouvrage
AUMALE ET SON CANTON	E. A PAPE	20.00 €
BLANGY-SUR-BRESLE SON HISTOIRE	E. A PAPE	19.00 €
GAMACHES ET SON CANTON	François-Iréné DARSY	21.00 €
HISTOIRE DU CHATEAU DE ROMESNIL	René BRICE	12.00 €
HISTOIRE DE LA VERRERIE DE ROMESNIL	René BRICE	12.00 €
LES FORÊTS DU TALOU	Alain GRACIAS	14.50 €
CONTEVILLE D'HIER ET D'AUJOURD'HUI	Adrien HENIN / Raymond BRISET Jean-François BITAINE	20.00 €
CHAPELLES ET ORATOIRE EN PAYS DE SOMME	André GUERVILLE	35.00 €
L'EAU ET SON PATRIMOINE EN PAYS DE SOMME	André GUERVILLE	35.00 €
LE PATRIMOINE FUNERAIRE DES CIMETIERES EN PAYS DE SOMME	André GUERVILLE	40.00 €
LES SEIGNEURS DE RIEUX	René BRICE	10.00 €
LE VIMEU	G. BACQUET / Marie-Noé HUE	40.00 €
DU VERRE ET DES HOMMES	CCVS	22.00 €
LA VIE EN FORET D'EU	Alain GRACIA	24.90 €
LES FORETS DU TALOU	Alain GRACIA	19.00 €
LE FEU SACRE	Francis DREER	24.90 €

GUERVILLE – HISTOIRE DE LA VERRERIE DE LA GRANDE VALLEE	Jean-Pierre ADAM	27.00 €
MONCHAUX-SORENG-L'EPINOY *Entre Histoire et devenir*	Jan & Jos créations En partenariat avec la municipalité	12.00 €
Chroniques de ses vies oubliées - Tome 1 et 2 - *Nouveau*	Catherine CHESNEAU-COSIALS	20.00 €

Thématique « Seconde guerre mondiale »

Titre de l'ouvrage	Auteur(s)	Prix par ouvrage
100 PHOTOS POUR LE JOUR J – 75ème ANNIVERSAIRE	Les informations Dieppoises Hors-série	7.90 €
1914 – 1918 – 750 MUSEES	Sébastien HERVOUET / LUC ET MARC BRAEUER	15.00 €
1939 – 1945 – 1600 MUSEES	Sébastien HERVOUET / LUC ET MARC BRAEUER	19.90 €
UN B17 SE POSE A TOUVENT	Jocelyn BERQUEZ	45.00 €
LA MEMOIRE DES BUNKERS **EPUISÉ**	Alain DURRIEU	15.00 €
L'EPOPEE DE LA 1ERE DIVISION BLINDEE POLONAISE	Stéphane BRIERE / Michel PEPIN	12.00 €
L'ENFER DES V1 EN SEINE-MARITIME	Norbert DUFOUR / Christian DORE	20.00 €
LIBERES NORMANDIE 1944	Thierry CHION	33.00 €
LA PREMIERE BATAILLE DE NORMANDIE - *Nouveau*	Thierry CHION	25.00 €
MEMOIRE - DES HOMMES AVANT TOUT ! *Nouveau*	Célestin SANNIER	15.00 €
L'OFFENSIVE V1 ENTRE BRESLE ET L'YERES	Yannick DELEFOSSE / Hugues CHEVALIER / Jocelyn LECLERCQ	40.00 €
TROIS GUERRES DANS LES BLINDES	Pierre JARNO	10.00 €
VI – ARME DU DESESPOIR – Edition souple n°2	Yannick DELEFOSSE	64.00 €
KAHL-BURG	Association Kahlburg	8.00 €
COMBAT SUR LA SEINE	Didier LODIEU	28.00 €

Thématiques diverses

Titre de l'ouvrage	Auteur(s)	Prix par ouvrage
LE MARI DE LA FEMME A ROBERT	Antoine DUBOIS	20.00 €

Objets / Goodies

Désignation	**Prix**
BOUTEILLE ISOTHERME – à l'unité	15.00 €
COLORIAGE ENFANT – HEULA (2 exemplaires différents) – à l'unité	4.00 €
DECAPSULEUR HEULA – à l'unité	3.50 €
DESSOUS DE PLAT	5.00 €
ETIQUETTE BAGAGE	2.50 €
GOBELET DU 80ème ANNIVERSAIRE DU DEBARQUEMENT DE NORMANDIE ET DE LA LIBÉRATION	1.00 €
JEU DE CARTE HEULA – à l'unité	4.50 €
JEU DE 7 FAMILLE « LA P'TITE BOITE » - à l'unité *Nouveau*	7.00 €
MAGNETS CARRE ET/OU VERRE ROND – à l'unité	2.50 €
PORTE-CLES HEULA – à l'unité	3.00 €
PARAPLUIE HEULA	15.00 €
PROTEGE CB HEULA	2.50 €
PUZZLE HEULA – la boite de 500 pièces	13.00 €
LIVRET PEGAGOGIQUE & RECETTES « LA P'TITE BOITE » - à l'unité *Nouveau*	4.90 €
SAC HEULA – à l'unité	10.00 €
SOUS VERRE – HEULA – par paquet de 6	5.00 €
STYLO HEULA – à l'unité	3.00 €
STYLO OFFICE DE TOURISME – à l'unité *Nouveau*	2.00 €

Cartes postales

Désignation	**Prix**
CARTES POSTALES – à l'unité	1.00 €
CARTES POSTALES – par lot de 6	5.00 €

Thématique « Randonnée & Vélo »

Désignation	**Prix**
CARTE IGN N°2109 E – à l'unité	14.50 €
CARTE IGN N°2109 OT – à l'unité	14.50 €
MON GR PREFERE – GR 21 – livret à l'unité	5.00 €
PROMENADES ET RANDONNEES A VELO – SOMME – livret à l'unité	5.00 €
PROMENADES ET RANDONNEES PEDESTRES EN HAUTE SOMME – livret à l'unité	5.00 €
LE TOUR DE LA SEINE-MARITIME A VELO	14.90 €

Divers

Désignation	**Prix**
Visite guidée des sites V1	Gratuite
Prestations / Activités proposés par l'Office de tourisme dans l'année	5.00 €

Frais de gestion administratifs TPE	1.00 €
Prix de vente ouvrage « Offensive V1 » à destination des professionnels/Librairie (Réduction de - 20 %)	32.00 €/unité

Délibération

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Par 54 voix « Pour », 0 « contre » et 0 « abstention »

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1er

D'approuver les tarifications des prestations et produits fournis telles que présentées supra ;

Article 2

D'autoriser le Président à prendre toutes les décisions pour la bonne exécution de la présente délibération

Article 3

De dire que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Rouen peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTERREGIONALE AUMALE - BLANGY SUR BRESLE

Le Président

Xavier DUVAL

République Française

****

Département de

la Seine-Maritime

Extrait du registre des délibérations
Séance du Conseil Comunautaire

Communauté de Communes

Interrégionale Aumale Blangy-sur-Bresle

****

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
58	45	54

Date de convocation
24 avril 2026

Numéro de délibération : 2026/44

L'an deux mille vingt-six, le jeudi trente avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la mairie dans la salle des fêtes de Blangy-sur-Bresle, sous la présidence de Monsieur Xavier DUVAL, Président.

Présents :

Pour la commune d'Aumale : Messieurs François SELLIER, Bruno ELIOT et Mesdames Valérie ROMAIN et Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Bazinval : Monsieur Romaric TETU
Pour la commune de Biencourt : Monsieur Gilles LOUBAT
Pour la commune de Blangy-sur-Bresle : Mesdames Valérie GARRAUD, Corinne VIALARET, Sophie MARTIN et Marinette AUBER et Messieurs Christophe LECANU, Frédéric CURIER, Hadrien MARTIN et Mickaël MOUTIER
Pour la commune de Bouillancourt-en-Séry : Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Bouttencourt : Monsieur Richard LEROY et Madame Agnès LONGUET
Pour la commune de Campneuseville : Monsieur Patrick OUTREBON
Pour la commune de Le Caule Sainte Beuve : Madame Chantal BENOIT
Pour la commune d'Ellancourt : Monsieur Gérard CHAIDRON
Pour la commune de Foucarmont : Messieurs Stéphane POTEAUX et Mathieu SCELLIER
Pour la commune de Frettemeule : Monsieur Pascal DEVILLY
Pour la commune de Haudricourt : Madame Véronique BOUTIN
Pour la commune de Hodeng-au-Bosc : Monsieur Sylvain TONNELLIER
Pour la commune d'Illois : Monsieur Bernard HAUDIQUERT
Pour la commune de Les Landes Vieilles et Neuves : Madame Christine DEBRY
Pour la commune de Maisnières : Monsieur Bernard THIEBAULT
Pour la commune de Martainville : Jean-Jacques NANTOIS
Pour la commune de Monchaux-Soreng : Monsieur Jean-Claude QUENOT

Pour la commune de Morienne : Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Nesle-Normandeuse : Madame Agnès CREPT
Por la commune de Nullemont : Monsieur Joël MILON
Pour la commune de Pierrecourt : Monsieur Jean-Paul MOREL
Pour la commune de Ramburelles : Monsieur Johan LEFEBVRE
Pour la commune de Réalcamp : Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Rétonval : Monsieur Janick DEBRAY
Pour la commune de Richemont : Monsieur François DELAHAYE
Pour la commune de Ronchois : Monsieur Jean-François PAYEN
Pour la commune de Saint Léger-aux-bois : Monsieur Grégory BARDIN
Pour la commune de Saint Martin-au-Bosc : Monsieur Jérémy ELDERT
Pour la commune de Saint Riquier-en-Rivière : Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Tilloy-Floriville : Monsieur Denis DUPONT
Pour la commune de Vieux Rouen sur Bresle : Monsieur Bruno BORGOO
Pour la commune de Vismes-au-Val : Monsieur Nicolas PLE

Absents excusés ayant donné procuration :

Pour la commune d'Aumale : Monsieur Franck MORELLE à Monsieur Bruno ELIOT
Pour la commune de Conteville : Monsieur Jean-Pierre COURTOIS à Madame Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Criquiers : Monsieur Claude MICHEL à Monsieur François SELLIER et Monsieur David MICHEL à Madame Valérie ROMAIN
Pour la commune de Dancourt : Monsieur Jean-Luc MOREL à Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Guerville : Monsieur Etienne LANNEL à Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Marques : Madame Joëlle HEDIN à Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Rieux : Monsieur Christian ROUSSEL à Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Saint-Maxent : Monsieur Réginald DELMOTTE à Monsieur Jean-Jacques NANTOIS

Absents excusés

Pour la commune d'Aubéguimont : Monsieur Jacky BAUDON
Pour la commune d'Aubermesnil-aux-Erables : Monsieur Nicolas GALHAUT
Pour la commune de Fallencourt : Monsieur Jean-Pierre DELOBEL
Pour la commune de Villers-sous-Foucarmont : Monsieur Jean-Christophe SANNIER

M. Stéphane POTEAUX a été nommé secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

<u>OBJET</u> : Tarifs 2026 des cartes de pêche au sein de l'office de tourisme communautaire

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

Vu la délibération favorable en date du 2 Mars 2017 du Conseil Communautaire prescrivant la mise en place d'une régie communautaire dotée de la seule autonomie financière pour l'office de Tourisme ;

Vu la délibération n°2019/176 du 3 décembre 2019 portant approbation de la vente de cartes de pêche au sein de l'Office de tourisme communautaire ;

Vu la Convention entre la FDAAPPMA de la Seine Maritime et l'AAPPMA de la Gaule Blangeoise et le dépositaire « Communauté de Communes Interrégionale Aumale – Blangy-sur-Bresle ;

Vu la convention entre la FDAAPPMA de la Seine Maritime et les AAPPMA locales et le dépositaire « Communauté de Communes Interrégionale Aumale – Blangy-sur-Bresle ;

Considérant les tarifs 2026 suivants fixés par la Fédération de Seine-Maritime pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, en accord avec les AAPPMA locales :

	Tarifs AUMALE	**Tarifs BLANGY**	**Tarifs NESLE-NORMANDEUSE**
Carte interfédérale	114 €		
Carte majeur	97 €	122 €	94,60 €
Carte mineur	31,75 €	63 €	41,20 €
Découverte – de 12 ans	8 €	8 €	8 €
Découverte femme	42 €	42 €	42 €
Hebdomadaire	36,50 €	36,50 €	36,50 €
Journalière	17 €	24 €	17,20 €
Offre automne	48.50 €	61 €	47,30 €
Migrateur	50 €	50 €	
Réservoir Carnassier	22 €		

Délibération

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Par 54 voix « Pour », 0 « contre » et 0 « abstention »

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1er

De prendre acte des tarifs susvisés et d'en faire application ;

Article 2

D'autoriser le Président à prendre toutes les décisions pour la bonne exécution de la présente délibération

Article 3

De dire que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Rouen peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président
Xavier DUVAL

République Française

****

Département de

la Seine-Maritime

Extrait du registre des délibérations
Séance du Conseil Comunautaire

Communauté de Communes

Interrégionale Aumale Blangy-sur-Bresle

****

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
58	45	54

Date de convocation
24 avril 2026

Numéro de délibération : 2026/45

L'an deux mille vingt-six, le jeudi trente avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la mairie dans la salle des fêtes de Blangy-sur-Bresle, sous la présidence de Monsieur Xavier DUVAL, Président.

Présents :

Pour la commune d'Aumale : Messieurs François SELLIER, Bruno ELIOT et Mesdames Valérie ROMAIN et Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Bazinval : Monsieur Romaric TETU
Pour la commune de Biencourt : Monsieur Gilles LOUBAT
Pour la commune de Blangy-sur-Bresle : Mesdames Valérie GARRAUD, Corinne VIALARET, Sophie MARTIN et Marinette AUBER et Messieurs Christophe LECANU, Frédéric CURIER, Hadrien MARTIN et Mickaël MOUTIER
Pour la commune de Bouillancourt-en-Séry : Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Bouttencourt : Monsieur Richard LEROY et Madame Agnès LONGUET
Pour la commune de Campneuseville : Monsieur Patrick OUTREBON
Pour la commune de Le Caule Sainte Beuve : Madame Chantal BENOIT
Pour la commune d'Ellancourt : Monsieur Gérard CHAIDRON
Pour la commune de Foucarmont : Messieurs Stéphane POTEAUX et Mathieu SCELLIER
Pour la commune de Frettemeule : Monsieur Pascal DEVILLY
Pour la commune de Haudricourt : Madame Véronique BOUTIN
Pour la commune de Hodeng-au-Bosc : Monsieur Sylvain TONNELLIER
Pour la commune d'Illois : Monsieur Bernard HAUDIQUERT
Pour la commune de Les Landes Vieilles et Neuves : Madame Christine DEBRY
Pour la commune de Maisnières : Monsieur Bernard THIEBAULT
Pour la commune de Martainville : Jean-Jacques NANTOIS
Pour la commune de Monchaux-Soreng : Monsieur Jean-Claude QUENOT

Pour la commune de Morienne : Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Nesle-Normandeuse : Madame Agnès CREPT
Por la commune de Nullemont : Monsieur Joël MILON
Pour la commune de Pierrecourt : Monsieur Jean-Paul MOREL
Pour la commune de Ramburelles : Monsieur Johan LEFEBVRE
Pour la commune de Réalcamp : Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Rétonval : Monsieur Janick DEBRAY
Pour la commune de Richemont : Monsieur François DELAHAYE
Pour la commune de Ronchois : Monsieur Jean-François PAYEN
Pour la commune de Saint Léger-aux-bois : Monsieur Grégory BARDIN
Pour la commune de Saint Martin-au-Bosc : Monsieur Jérémy ELDERT
Pour la commune de Saint Riquier-en-Rivière : Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Tilloy-Floriville : Monsieur Denis DUPONT
Pour la commune de Vieux Rouen sur Bresle : Monsieur Bruno BORGOO
Pour la commune de Vismes-au-Val : Monsieur Nicolas PLE

Absents excusés ayant donné procuration :

Pour la commune d'Aumale : Monsieur Franck MORELLE à Monsieur Bruno ELIOT
Pour la commune de Conteville : Monsieur Jean-Pierre COURTOIS à Madame Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Criquiers : Monsieur Claude MICHEL à Monsieur François SELLIER et Monsieur David MICHEL à Madame Valérie ROMAIN
Pour la commune de Dancourt : Monsieur Jean-Luc MOREL à Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Guerville : Monsieur Etienne LANNEL à Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Marques : Madame Joëlle HEDIN à Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Rieux : Monsieur Christian ROUSSEL à Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Saint-Maxent : Monsieur Réginald DELMOTTE à Monsieur Jean-Jacques NANTOIS

Absents excusés

Pour la commune d'Aubéguimont : Monsieur Jacky BAUDON
Pour la commune d'Aubermesnil-aux-Erables : Monsieur Nicolas GALHAUT
Pour la commune de Fallencourt : Monsieur Jean-Pierre DELOBEL
Pour la commune de Villers-sous-Foucarmont : Monsieur Jean-Christophe SANNIER

M. Stéphane POTEAUX a été nommé secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

OBJET : Entretien des chemins de randonnée au titre de l'année 2026

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

Considérant la convention de partenariat pour l'entretien des aménagements et équipements d'accueil du public en forêt indivise d'Eu sur le territoire de la Communauté de Communes en date du 9 mars 2021 ;

Considérant la proposition de l'Office National des Forêts de programmation annuelle des travaux d'entretien 2026 ;

Délibération

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Par 54 voix « Pour », 0 « contre » et 0 « abstention »

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1er

De solliciter l'aide financière auprès de la Direction Jeunesse et Sports du Département de la Seine-Maritime pour l'entretien des chemins de randonnée au titre de l'année 2026

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette opération

Article 3

De dire que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Rouen peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTERREGIONALE AUMALE BLANGY SUR BRESLE

Le Président
Xavier DUVAL

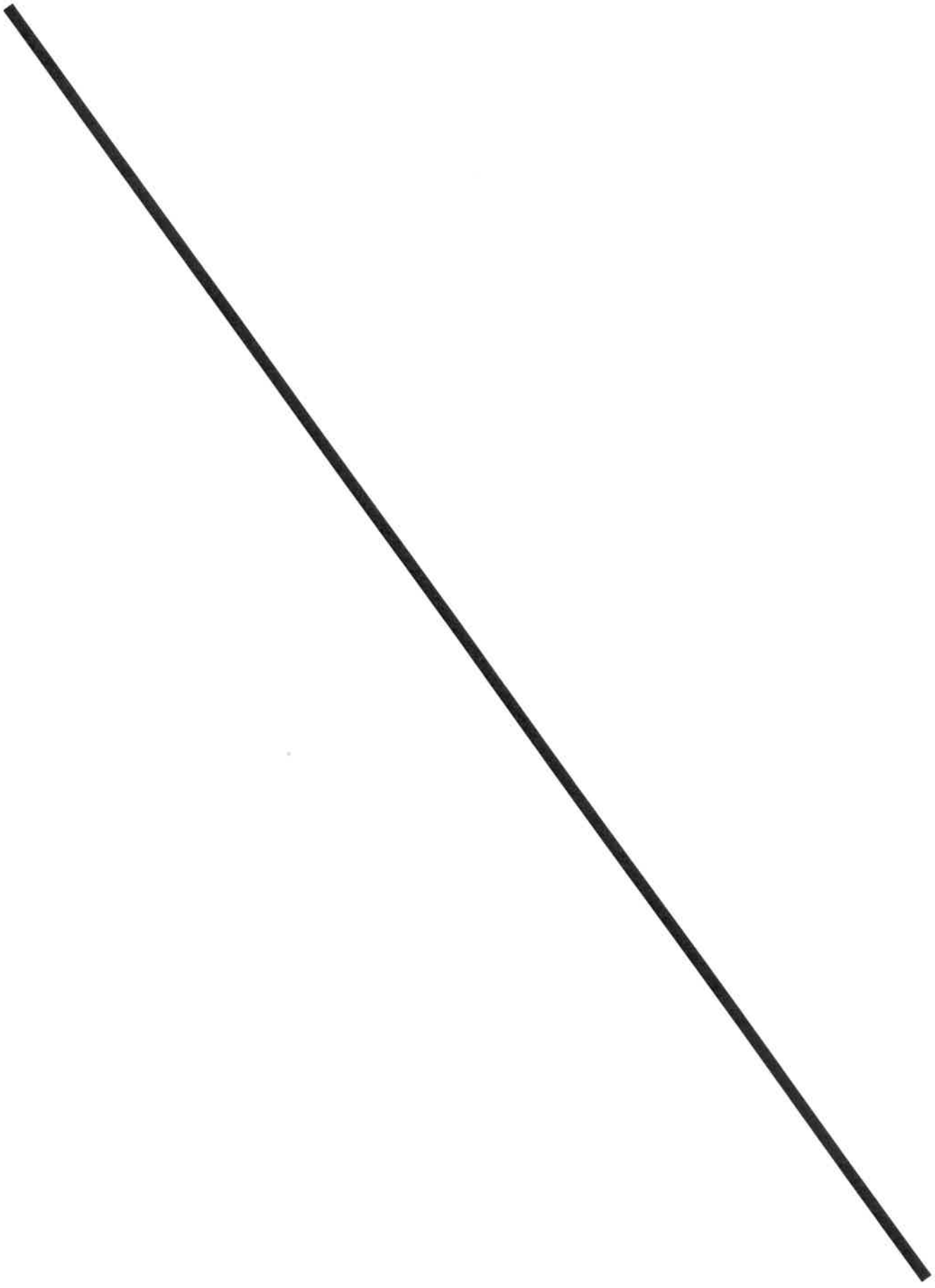

République Française

****

Département de

la Seine-Maritime

Extrait du registre des délibérations
Séance du Conseil Comunautaire

Communauté de Communes

Interrégionale Aumale Blangy-sur-Bresle

****

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
56	45	54

Date de convocation
24 avril 2026

Numéro de délibération : 2026/46

L'an deux mille vingt-six, le jeudi trente avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la mairie dans la salle des fêtes de Blangy-sur-Bresle, sous la présidence de Monsieur Xavier DUVAL, Président.

Présents :

Pour la commune d'Aumale : Messieurs François SELLIER, Bruno ELIOT et Mesdames Valérie ROMAIN et Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Bazinval : Monsieur Romaric TETU
Pour la commune de Biencourt : Monsieur Gilles LOUBAT
Pour la commune de Blangy-sur-Bresle : Mesdames Valérie GARRAUD, Corinne VIALARET, Sophie MARTIN et Marinette AUBER et Messieurs Christophe LECANU, Frédéric CURIER, Hadrien MARTIN et Mickaël MOUTIER
Pour la commune de Bouillancourt-en-Séry : Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Bouttencourt : Monsieur Richard LEROY et Madame Agnès LONGUET
Pour la commune de Campneuseville : Monsieur Patrick OUTREBON
Pour la commune de Le Caule Sainte Beuve : Madame Chantal BENOIT
Pour la commune d'Ellancourt : Monsieur Gérard CHAIDRON
Pour la commune de Foucarmont : Messieurs Stéphane POTEAUX et Mathieu SCELLIER
Pour la commune de Frettemeule : Monsieur Pascal DEVILLY
Pour la commune de Haudricourt : Madame Véronique BOUTIN
Pour la commune de Hodeng-au-Bosc : Monsieur Sylvain TONNELLIER
Pour la commune d'Illois : Monsieur Bernard HAUDIQUERT
Pour la commune de Les Landes Vieilles et Neuves : Madame Christine DEBRY
Pour la commune de Maisnières : Monsieur Bernard THIEBAULT
Pour la commune de Martainville : Jean-Jacques NANTOIS
Pour la commune de Monchaux-Soreng : Monsieur Jean-Claude QUENOT

Pour la commune de Morienne : Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Nesle-Normandeuse : Madame Agnès CREPT
Por la commune de Nullemont : Monsieur Joël MILON
Pour la commune de Pierrecourt : Monsieur Jean-Paul MOREL
Pour la commune de Ramburelles : Monsieur Johan LEFEBVRE
Pour la commune de Réalcamp : Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Rétonval : Monsieur Janick DEBRAY
Pour la commune de Richemont : Monsieur François DELAHAYE
Pour la commune de Ronchois : Monsieur Jean-François PAYEN
Pour la commune de Saint Léger-aux-bois : Monsieur Grégory BARDIN
Pour la commune de Saint Martin-au-Bosc : Monsieur Jérémy ELDERT
Pour la commune de Saint Riquier-en-Rivière : Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Tilloy-Floriville : Monsieur Denis DUPONT
Pour la commune de Vieux Rouen sur Bresle : Monsieur Bruno BORGOO
Pour la commune de Vismes-au-Val : Monsieur Nicolas PLE

Absents excusés ayant donné procuration :

Pour la commune d'Aumale : Monsieur Franck MORELLE à Monsieur Bruno ELIOT
Pour la commune de Conteville : Monsieur Jean-Pierre COURTOIS à Madame Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Criquiers : Monsieur Claude MICHEL à Monsieur François SELLIER et Monsieur David MICHEL à Madame Valérie ROMAIN
Pour la commune de Dancourt : Monsieur Jean-Luc MOREL à Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Guerville : Monsieur Etienne LANNEL à Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Marques : Madame Joëlle HEDIN à Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Rieux : Monsieur Christian ROUSSEL à Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Saint-Maxent : Monsieur Réginald DELMOTTE à Monsieur Jean-Jacques NANTOIS

Absents excusés

Pour la commune d'Aubéguimont : Monsieur Jacky BAUDON
Pour la commune d'Aubermesnil-aux-Erables : Monsieur Nicolas GALHAUT
Pour la commune de Fallencourt : Monsieur Jean-Pierre DELOBEL
Pour la commune de Villers-sous-Foucarmont : Monsieur Jean-Christophe SANNIER

M. Stéphane POTEAUX a été nommé secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

OBJET : Participation au Mondial à Pétanque de la Vallée de la Bresle

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

Considérant la demande d'aide faite par le Président de la Section Pétanque de la Société d'Education Physique et Sportive de Blangy – Bouttencourt (SEPBB) pour l'organisation du Mondial à Pétanque de la Vallée de la Bresle 2026 ;

Délibération

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Par 54 voix « Pour », 0 « contre » et 0 « abstention »

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1er

D'attribuer à la Section Pétanque de la Société d'Education Physique et Sportive de Blangy – Bouttencourt (SEPBB), une aide financière de 3 000.00 € (trois mille euros) pour l'organisation du Mondial à Pétanque de la Vallée de la Bresle.

Article 2

De dire que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Rouen peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERREGIONALE AUMALE BLANGY SUR BRESLE

Le Président
Xavier DUVAL

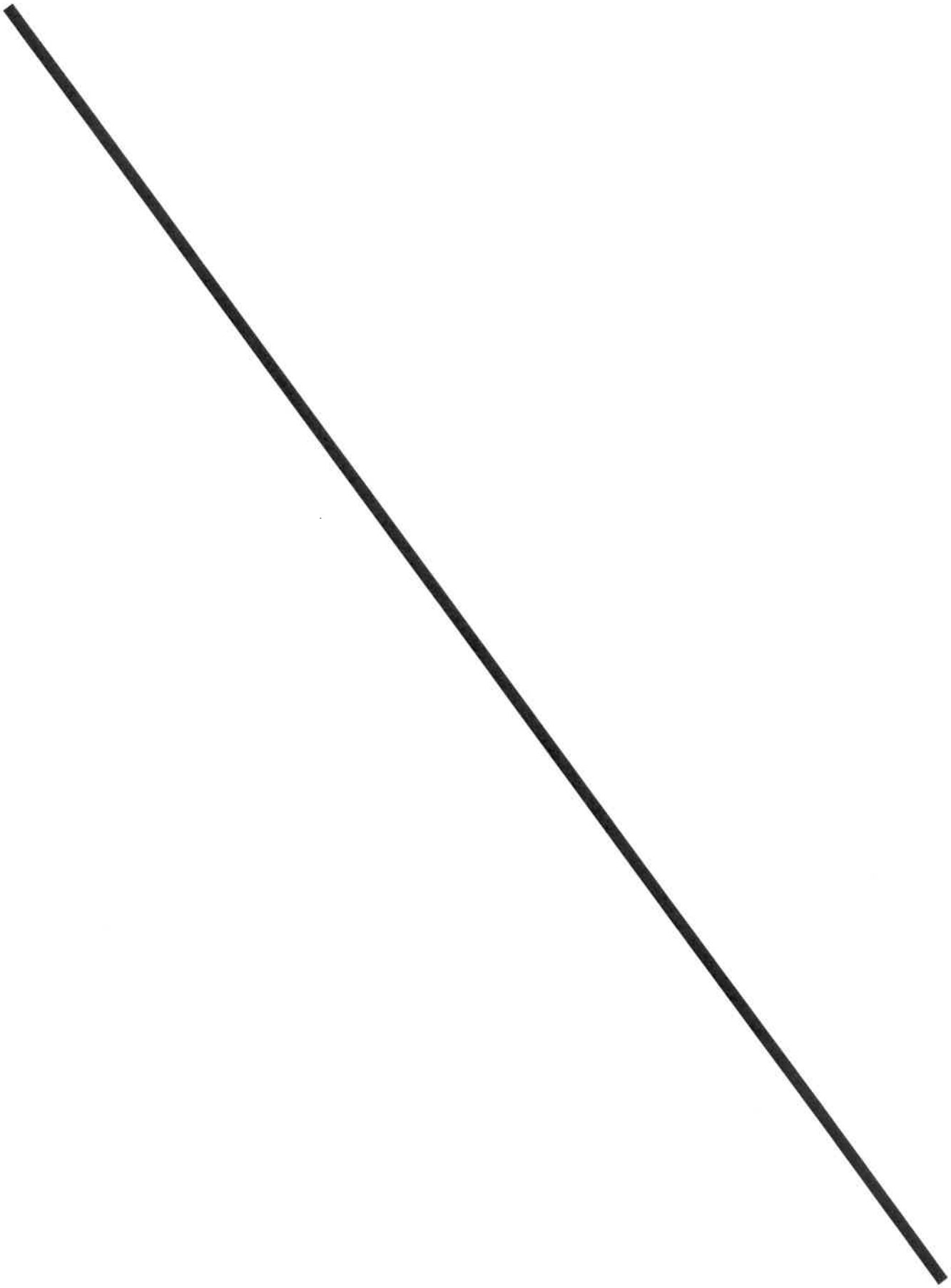

République Française

****

Département de

la Seine-Maritime

Extrait du registre des délibérations
Séance du Conseil Comunautaire

Communauté de Communes

Interrégionale Aumale Blangy-sur-Bresle

****

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
56	45	54

Date de convocation
24 avril 2026

Numéro de délibération : 2026/47

L'an deux mille vingt-six, le jeudi trente avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la mairie dans la salle des fêtes de Blangy-sur-Bresle, sous la présidence de Monsieur Xavier DUVAL, Président.

Présents :

Pour la commune d'Aumale : Messieurs François SELLIER, Bruno ELIOT et Mesdames Valérie ROMAIN et Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Bazinval : Monsieur Romaric TETU
Pour la commune de Biencourt : Monsieur Gilles LOUBAT
Pour la commune de Blangy-sur-Bresle : Mesdames Valérie GARRAUD, Corinne VIALARET, Sophie MARTIN et Marinette AUBER et Messieurs Christophe LECANU, Frédéric CURIER, Hadrien MARTIN et Mickaël MOUTIER
Pour la commune de Bouillancourt-en-Séry : Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Bouttencourt : Monsieur Richard LEROY et Madame Agnès LONGUET
Pour la commune de Campneuseville : Monsieur Patrick OUTREBON
Pour la commune de Le Caule Sainte Beuve : Madame Chantal BENOIT
Pour la commune d'Ellancourt : Monsieur Gérard CHAIDRON
Pour la commune de Foucarmont : Messieurs Stéphane POTEAUX et Mathieu SCELLIER
Pour la commune de Frettemeule : Monsieur Pascal DEVILLY
Pour la commune de Haudricourt : Madame Véronique BOUTIN
Pour la commune de Hodeng-au-Bosc : Monsieur Sylvain TONNELLIER
Pour la commune d'Illois : Monsieur Bernard HAUDIQUERT
Pour la commune de Les Landes Vieilles et Neuves : Madame Christine DEBRY
Pour la commune de Maisnières : Monsieur Bernard THIEBAULT
Pour la commune de Martainville : Jean-Jacques NANTOIS
Pour la commune de Monchaux-Soreng : Monsieur Jean-Claude QUENOT

Pour la commune de Morienne : Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Nesle-Normandeuse : Madame Agnès CREPT
Por la commune de Nullemont : Monsieur Joël MILON
Pour la commune de Pierrecourt : Monsieur Jean-Paul MOREL
Pour la commune de Ramburelles : Monsieur Johan LEFEBVRE
Pour la commune de Réalcamp : Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Rétonval : Monsieur Janick DEBRAY
Pour la commune de Richemont : Monsieur François DELAHAYE
Pour la commune de Ronchois : Monsieur Jean-François PAYEN
Pour la commune de Saint Léger-aux-bois : Monsieur Grégory BARDIN
Pour la commune de Saint Martin-au-Bosc : Monsieur Jérémy ELDERT
Pour la commune de Saint Riquier-en-Rivière : Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Tilloy-Floriville : Monsieur Denis DUPONT
Pour la commune de Vieux Rouen sur Bresle : Monsieur Bruno BORGOO
Pour la commune de Vismes-au-Val : Monsieur Nicolas PLE

Absents excusés ayant donné procuration :

Pour la commune d'Aumale : Monsieur Franck MORELLE à Monsieur Bruno ELIOT
Pour la commune de Conteville : Monsieur Jean-Pierre COURTOIS à Madame Lydie DAGICOUR
Pour la commune de Criquiers : Monsieur Claude MICHEL à Monsieur François SELLIER et Monsieur David MICHEL à Madame Valérie ROMAIN
Pour la commune de Dancourt : Monsieur Jean-Luc MOREL à Monsieur Ludovic JULIEN
Pour la commune de Guerville : Monsieur Etienne LANNEL à Monsieur Xavier DUVAL
Pour la commune de Marques : Madame Joëlle HEDIN à Madame Virginie CORROY
Pour la commune de Rieux : Monsieur Christian ROUSSEL à Monsieur Thierry BLONDIN
Pour la commune de Saint-Maxent : Monsieur Réginald DELMOTTE à Monsieur Jean-Jacques NANTOIS

Absents excusés

Pour la commune d'Aubéguimont : Monsieur Jacky BAUDON
Pour la commune d'Aubermesnil-aux-Erables : Monsieur Nicolas GALHAUT
Pour la commune de Fallencourt : Monsieur Jean-Pierre DELOBEL
Pour la commune de Villers-sous-Foucarmont : Monsieur Jean-Christophe SANNIER

M. Stéphane POTEAUX a été nommé secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

<u>OBJET</u> : Avis sur le projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Bouillancourt-en-Séry

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu la demande de Monsieur le Préfet de la Somme en date du 5 février 2026,

Considérant la consultation du public du 1er avril 2026 au 30 juin 2026 ;

Délibération

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Par 50 voix « Pour », 4 « contre » et 0 « abstention »

A la majorité

DÉCIDE

<u>Article 1er</u>

D'émettre un avis favorable sur le projet présenté par la SAS YAWAY BOUILLANCOURT-EN-SÉRY

<u>Article 2</u>

De dire que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Rouen peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

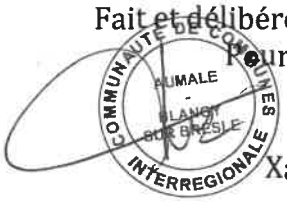
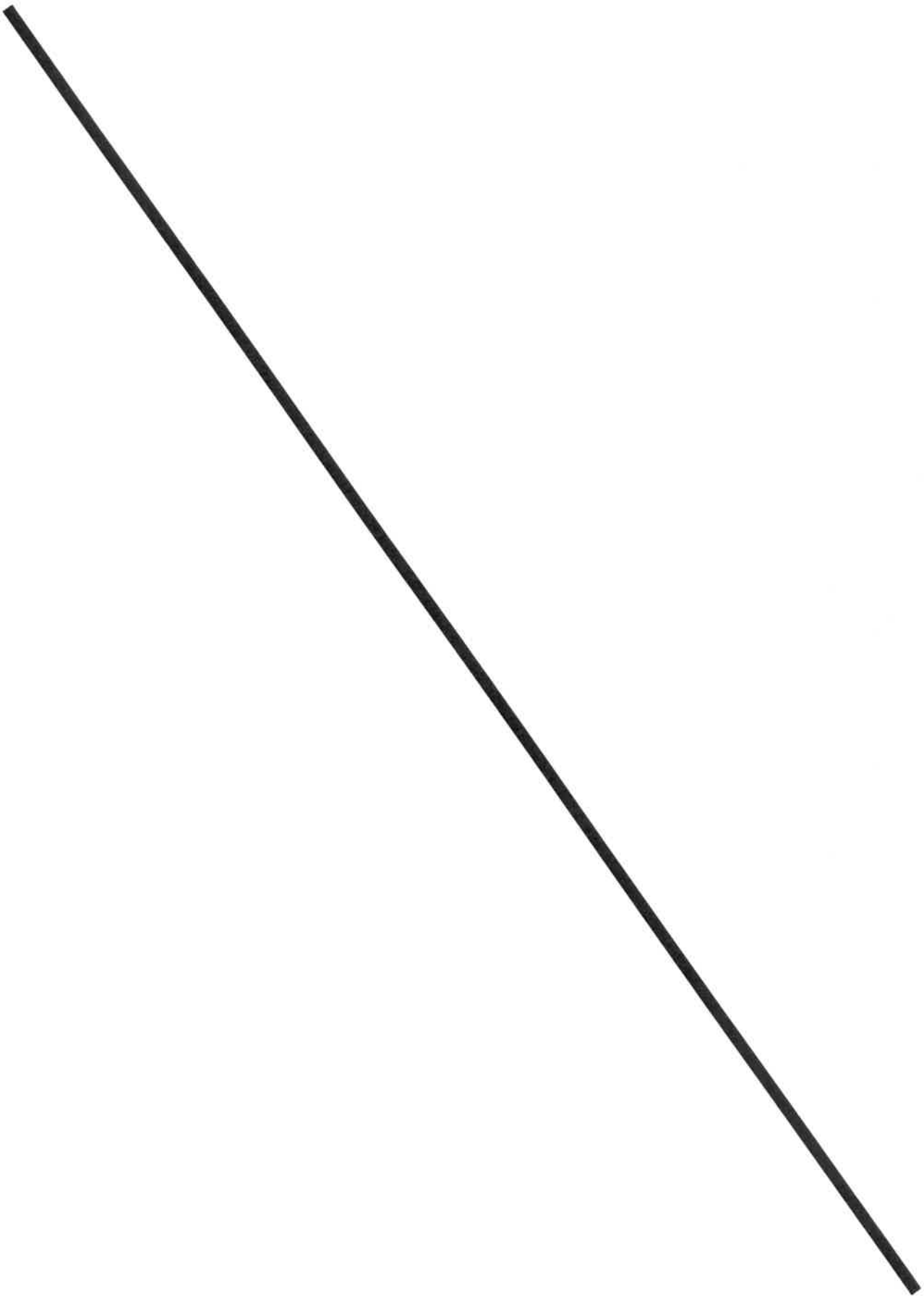
Le Président
Xavier DUVAL